

LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 12

MONTRÉAL, LE JEUDI 23 JANVIER 1997

88c + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Anticapitalisme primaire

Des deux côtés de l'Atlantique, on voit se lever une critique nouvelle du capitalisme, qui est à la fois globale, radicale... et libérale. Et si l'économie de marché telle qu'elle se pratique aujourd'hui n'était pas nécessairement le « destin manifeste » de l'humanité?

L'heure est à l'anticapitalisme, et pas seulement dans les pages rouge vif du *Monde diplomatique*. En France, le livre *L'horreur économique* de Viviane Forrester, qui martèle sur 200 pages que les politiciens mentent lorsqu'ils parlent sérieusement de « lutte au chômage », représente un phénomène médiatique: notre confrère *Le Monde* y consacrait, la semaine dernière, pas moins de trois pages...

Après l'euphorie de 1989 et toutes les simplifications qu'elle a entraînées sur « l'unification du monde », « la fin de l'Histoire », etc., on assiste aujourd'hui, jusque dans l'aire libérale, à un retour de balancier.

Oh! les gouvernements ne sont pas pour autant sur le point de relâcher la pression de l'austérité. Les banques centrales et les pontes de l'orthodoxie — comme Hans Tietmeyer, le patron archicraint de la Bundesbank — ne vont pas davantage, demain matin, ravalier leur credo.

Mais le nouveau, c'est que la critique du capitalisme n'origine plus uniquement de cénacles gauchistes coupés du *mainstream* de l'opinion publique et de la presse.

Et qu'elle ne se limite pas à un *lamento* moraliste sur « la dureté de l'argent » et « la misère des exclus ».

Un politicien comme Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale française, membre du RPR, parti de droite au pouvoir en France, multiplie les sorties contre « le pouvoir de l'argent » et « la soumission du politique à l'économie » qui, selon lui, « mettent la démocratie en péril ».

Aux États-Unis, un politologue comme Edward Luttwak, expert mondialement reconnu en stratégie, « italianisant » compétent, millionnaire, fustige dans les grandes revues ce qu'il appelle le « turbo-capitalisme » qui, s'il est effectivement « efficace et productif », détruit la société et crée « la turbulence et l'instabilité ». Dans le dernier numéro de *Liberal*, mensuel intellectuel de Rome, il défonce avec force le dogme de l'indépendance des banques centrales — en particulier l'américaine, la japonaise et l'allemande.

L'argument de Luttwak est original en ce qu'il prétend éviter tout moralisme: « Je suis contre le turbo-capitalisme parce qu'en dernier lieu il me coûte plus cher, comme citoyen, en prisons, en clôtures, en armes et en systèmes de sécurité », lance cet homme riche, indéniablement doué pour la provocation.

Mais la salve la plus spectaculaire dans cette série vient sans aucun doute de l'un des grands capitalistes de cette fin de siècle: George Soros. Dans un article publié ce mois-ci par *The Atlantic Monthly*, le financier milliardaire propose un essai intitulé *The Capitalist Threat* (La menace capitaliste) où il dissèque les contradictions du capitalisme fin de siècle, dans la foulée directe de son livre-entretien *Le défi de l'argent* (recensé ici le 30 novembre dernier par Antoine Robitaille).

Remords de l'exploiteur? Altruisme sincère? Souci de la provocation? L'homme qui a fait vaciller le système monétaire européen par ses manipulations à coups de milliards sur les marchés de changes est devenu une espèce de Robin des bois, de loup dans la bergerie de la « pensée unique ». Son article, qui cite Hegel, Karl Popper et même le physicien Heisenberg avec son célèbre « principe d'incertitude », fait valoir les points suivants:

■ les excès et les effets pervers de l'interventionnisme, de la redistribution et de la réglementation ont abouti à un contre-dogme: l'intervention de l'État dans l'économie doit être éliminée; les marchés sans réglementation étant déclarés « parfaits »;

■ l'individualisme excessif menace de se transformer en « darwinisme social ». Discréditant la notion de « bien commun », le marché serait devenu un danger pour la « société ouverte »;

■ le caractère scientifique de la « vérité du marché » est un leurre: la « parfaite information » des acteurs n'existe pas. De plus, la dépendance — largement sous-estimée — de la demande face à une offre qui dicte ses conditions crée de graves distorsions;

■ à un niveau plus philosophique, Soros écrit que le marché a été érigé en « dogme » au sens le plus fort. Aboutissement historique d'une certaine croyance en la Raison, il est incapable de penser sa propre faillibilité — principe pourtant constitutif de la « société ouverte ».

Certes, le capitalisme n'a ni les ambitions destructrices explicites ni la brutalité des totalitarismes de ce siècle. Il n'en a pas moins des effets délétères, « même si c'est par inadvertance », sur le tissu social.

Toutes ces idées ne sont pas nécessairement originales. Mais leur articulation, ainsi que la mise au grand jour des croyances, dogmes et idées reçues — toutes choses qui existent aussi à droite — du capitalisme triomphant, a quelque chose d'éminemment tonique.

Quant à l'identité de l'auteur, elle donne à cette critique globale un poids d'autant plus appréciable qu'elle se situe résolument dans l'orbite libérale.

LES ACTUALITÉS

Réjean Hinse poursuit pour au moins trois millions, page A 2



POLITIQUE

La Charte de la langue française ne sera pas modifiée pour les PME, page A 4

LES RÉGIONS

Québec, la capitale inachevée, page B 1



Pour abolir les commissions scolaires confessionnelles

Québec va demander à Ottawa une modification de la Constitution

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Le gouvernement québécois a décidé de s'attaquer au cœur du problème de la restructuration scolaire: il sollicite maintenant l'appui du fédéral pour modifier l'article de la Constitution canadienne qui l'empêche d'abolir les commissions scolaires confessionnelles.

Il s'agit là d'une démarche politique délicate, mais le ministre des Affaires intergouvernementales Jacques Brassard ne croit pas qu'avec cette demande de négociation Québec se trouverait à entériner le rapatriement de la Constitution de 1982, rapatriement qui s'était produit sans l'accord du Québec.

En fait, Québec prend plutôt acte de « l'ouverture » manifestée par le fédéral sur

cette question, dit M. Brassard, et il cherche avant tout à modifier l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de façon « rapide et bilatérale », entre autres en empruntant une voie suivie récemment par Terre-Neuve.

Jacques Brassard a donc sollicité mardi une rencontre avec son vis-à-vis fédéral Stéphane Dion, « pour vérifier cette ouverture d'esprit ».

Le ministre Brassard évoque également de récentes déclarations des ministres fédéraux Lucienne Robitaille et Pierre Pettit.

VOIR PAGE A 8: QUÉBEC

Lire aussi en page A 6

■ L'éditorial de Lise Bissonnette: Sagesse à reculons.



François Brousseau

l'ionnaire, fustige dans les grandes revues ce qu'il appelle le « turbo-capitalisme » qui, s'il est effectivement « efficace et productif », détruit la société et crée « la turbulence et l'instabilité ». Dans le dernier numéro de *Liberal*, mensuel intellectuel de Rome, il défonce avec force le dogme de l'indépendance des banques centrales — en particulier l'américaine, la japonaise et l'allemande.

L'argument de Luttwak est original en ce qu'il prétend éviter tout moralisme: « Je suis contre le turbo-capitalisme parce qu'en dernier lieu il me coûte plus cher, comme citoyen, en prisons, en clôtures, en armes et en systèmes de sécurité », lance cet homme riche, indéniablement doué pour la provocation.

Mais la salve la plus spectaculaire dans cette série vient sans aucun doute de l'un des grands capitalistes de cette fin de siècle: George Soros. Dans un article publié ce mois-ci par *The Atlantic Monthly*, le financier milliardaire propose un essai intitulé *The Capitalist Threat* (La menace capitaliste) où il dissèque les contradictions du capitalisme fin de siècle, dans la foulée directe de son livre-entretien *Le défi de l'argent* (recensé ici le 30 novembre dernier par Antoine Robitaille).

Remords de l'exploiteur? Altruisme sincère? Souci de la provocation? L'homme qui a fait vaciller le système monétaire européen par ses manipulations à coups de milliards sur les marchés de changes est devenu une espèce de Robin des bois, de loup dans la bergerie de la « pensée unique ». Son article, qui cite Hegel, Karl Popper et même le physicien Heisenberg avec son célèbre « principe d'incertitude », fait valoir les points suivants:

■ les excès et les effets pervers de l'interventionnisme, de la redistribution et de la réglementation ont abouti à un contre-dogme: l'intervention de l'État dans l'économie doit être éliminée; les marchés sans réglementation étant déclarés « parfaits »;

■ l'individualisme excessif menace de se transformer en « darwinisme social ». Discréditant la notion de « bien commun », le marché serait devenu un danger pour la « société ouverte »;

■ le caractère scientifique de la « vérité du marché » est un leurre: la « parfaite information » des acteurs n'existe pas. De plus, la dépendance — largement sous-estimée — de la demande face à une offre qui dicte ses conditions crée de graves distorsions;

■ à un niveau plus philosophique, Soros écrit que le marché a été érigé en « dogme » au sens le plus fort. Aboutissement historique d'une certaine croyance en la Raison, il est incapable de penser sa propre faillibilité — principe pourtant constitutif de la « société ouverte ».

Certes, le capitalisme n'a ni les ambitions destructrices explicites ni la brutalité des totalitarismes de ce siècle. Il n'en a pas moins des effets délétères, « même si c'est par inadvertance », sur le tissu social.

Toutes ces idées ne sont pas nécessairement originales. Mais leur articulation, ainsi que la mise au grand jour des croyances, dogmes et idées reçues — toutes choses qui existent aussi à droite — du capitalisme triomphant, a quelque chose d'éminemment tonique.

Quant à l'identité de l'auteur, elle donne à cette critique globale un poids d'autant plus appréciable qu'elle se situe résolument dans l'orbite libérale.



À la Old Brewery Mission, dans le Vieux-Montréal, de gauche à droite: Christian Proulx, Claudio Iadeluca, directeur de l'œuvre, Bernard « le minou » LeCourtois et Pépé.

À la Old Brewery Mission, on ne fait pas dans le détail

Cet accueil pour sans-abri ramasse tout ce que les autres ne veulent pas

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

Dans le monde de l'itinérance, il y a un niveau, une limite, un baromètre: lorsqu'il fait -16 et en-dessous, le personnel de la Old Brewery Mission doit récupérer tous les itinérants qui se camouflent ici et là dans le centre-ville. Parce que, lorsque le thermomètre touche les -16, on entre dans la zone dangereuse qui devient très dangereuse lorsqu'on frôle les -22.

Passer 24 heures à -22, c'est avoir l'impression qu'un exacto gratte les bouts des doigts, qu'un scalpel aiguise les oreilles. C'est perdre la sensation de soi. Après quoi, c'est la mise en berne. Lorsqu'il fait froid comme il a fait froid la semaine dernière, alors l'univers de l'itinérance sombre dans le monde de tous les dangers.

Claudio Iadeluca est directeur général de la Old Brewery Mission. Yvan Lalonde est son adjoint. Plus précisément, ce dernier est le superviseur de cet endroit qui est le plus gros centre d'hébergement pour itinérants de Montréal. Physiquement, ils en imposent quelque peu. Ils sont davantage costauds que filiformes.

Ni l'un ni l'autre ne sont des croisés du Nouvel Âge ou des convertis aux théories diverses qui ont traversé l'his-

toire des idées des trente dernières années. « Nous ne sommes pas des psychologues », d'affirmer d'emblée M. Iadeluca. Ils ne sont pas cela parce qu'ils doivent faire face. Eux et le personnel de la Mission sont continuellement sur la brèche. Bref, ils n'ont pas le loisir de faire dans le détail. Ils font dans l'urgence.

Ils y sont d'autant plus plongés, dans l'urgence, qu'ils ramassent tout ce que les autres ne veulent plus. À cet égard, la sociologie comme l'histoire de l'itinérance nous enseignent qu'il y eut d'abord celui qu'on appelait le robineux. Puis au robineux s'est ajouté le toxicomane. Après, il y a eu les mis-à-la-porte décollant de la désinstitutionnalisation des hôpitaux psychiatriques. Ensuite sont arrivés les laissés-pour-compte de la lutte féroce à l'inflation. Depuis peu, un autre groupe s'est ajouté.

Dans la foulée de l'implantation des vidéos poker dans les bars et brasseries de Montréal, M. Iadeluca a assisté à l'émergence d'une nouvelle clientèle: les compulsifs du jeu. Des gens qui, étant cela, des joueurs invétérés, sont tombés dans l'itinérance une fois toutes leurs ressources financières épuisées.

Maintenant, il faut souligner, il faut noter, que chaque introduction de facteur ayant provoqué ou produit de l'itiné-

Montréal est moins pressé de privatiser

Cernée de toute part par les nombreuses ramifications d'une crise politique qui secoue l'Hôtel de Ville depuis deux mois, l'administration du maire Pierre Bourque met un frein à ses projets de partenariat et de privatisation. Malgré ce moratoire, l'administration se défend bien que la tourmente ait des conséquences sur la gestion des dossiers municipaux, plaçant plutôt un nouvel empressément à informer et consulter ses employés avant de se tourner vers le secteur privé.

■ Lire notre reportage, page A 3

Québec accroît son aide aux familles dans le besoin

Le gouvernement rend publique aujourd'hui sa politique familiale

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La nouvelle politique familiale du gouvernement Bouchard, dont les détails sont rendus publics aujourd'hui par le premier ministre Bouchard et le ministre de l'Éducation Pauline Marois, assure les familles démunies d'un meilleur soutien financier, de services à la petite enfance accrue et, accorde à tous les parents des congés plus longs et mieux rémunérés.

« Globalement, peut-on y lire, les changements apportés à la politique familiale avantageront les familles biparentales dont un ou les deux conjoints travaillent à bas salaire, les familles monoparentales dont le chef occupe un emploi faiblement rémunéré et, plus particulièrement encore, parmi ces familles, celles qui ont de jeunes enfants en service de garde. »

Dévoilée dans ces grandes lignes lors du Sommet sur l'économie et l'emploi d'octobre dernier, la politique familiale, un livre blanc que certains organismes pouvaient consulter depuis quelques jours déjà, cherche donc à venir en aide aux familles moins nanties, telles que les familles monoparentales majoritairement dirigées par des femmes.

« Les gagnantes de cette réforme, avait d'ailleurs déclaré M. Bouchard lors du Sommet sur l'économie et l'emploi, sont les femmes. Ce sont les groupes de femmes qui, depuis de nombreuses années, réclament des moyens concrets pour concilier le rôle de mère et de participante au marché du travail. Et les principaux gagnants, ce sont les enfants du Québec, notamment ceux qui vivent dans des milieux défavorisés. »

Ainsi, la nouvelle allocation unifiée pour enfants représente une aide supplémentaire d'au moins 1600 \$ comparative à l'allocation familiale de base actuelle. Avec cette mesure, une famille biparentale avec deux enfants dont le revenu est de 16 000 \$ recevra 2800 \$ de plus que maintenant et une famille monoparentale ayant un revenu de 13 000 \$ obtiendra le même montant supplémentaire. À partir d'un revenu d'environ 50 000 \$, cependant, l'allocation unifiée pour enfant sera réduite de 50 \$ par tranche additionnelle de 1000 \$ de revenus jusqu'à devenir nulle. Les parents conserveront toutefois leur crédit d'impôt pour enfants.

Le gouvernement souhaite couvrir les besoins essentiels des enfants en procurant aux familles défavorisées un surplus à la prestation fédérale fiscale pour enfants. Le montant de l'allocation unifiée québécoise sera déterminé

VOIR PAGE A 8: FAMILLE

ÉCONOMIE

CP met en vente sa ligne Québec-Hull

Le Canadien Pacifique entend vendre la liaison ferroviaire Québec-Hull qui se présente en deux tronçons: Québec-Montréal par Trois-Rivières puis Montréal-Hull par Lachute.

■ Lire notre reportage, page B 2

MÉTÉO	
Montréal	Québec
Neige puis dégel.	Neige puis dégel.
Max: -5 Min: -12	Max: -5 Min: -14
Détails, page B 4	
INDEX	
Agenda..... B 6	Idées..... A 7
Annances..... B 4	Le monde..... A 5
Avis publics .. B 6	Les sports..... B 5
Bourse..... B 2	Montréal..... A 3
Culture..... B 8	Mots croisés... B 6
Économie..... B 2	Politique..... A 4
Éditorial..... A 6	Télévision..... B 7

VOIR PAGE A 8: MISSION

• LES ACTUALITÉS •

EN BREF

Indemnités pour les Orphelins de Duplessis?

Québec (PC) — Le Protecteur du citoyen, Daniel Jacoby, propose que le gouvernement indemnise les pensionnaires d'orphelinats québécois dans les années 1940 et 1950 et reconnus comme les «Orphelins de Duplessis». M^r Jacoby suggère la forme suivante d'indemnisation: un montant forfaitaire de 1000 \$ par année d'hébergement pour chaque victime; un montant additionnel variant de 10 000 \$ à 20 000 \$ pour ceux qui auraient subi des sévices corporels ou des agressions sexuelles. Le versement d'une compensation à ces victimes paraît nécessaire- à M^r Jacoby, qui croit que l'Etat a une responsabilité morale. M^r Jacoby reconnaît que les milliers de jeunes qui ont été placés en orphelinat, et parfois traités comme des déficients mentaux, ont subi un préjudice réel. Environ 5000 d'entre eux vivent encore aujourd'hui.

Des bélugas plus nombreux

(Le Devoir) — Le dernier inventaire des bélugas du Saint-Laurent indique que la situation de ce cheptel s'améliore. L'inventaire de 1995 a en effet dénombré 705 de ces magnifiques mammifères blancs, comparativement à 525 en 1992. Ces chiffres obtenus à partir de photographies aériennes sur environ 50 % de l'aire du béluga constituent un indice d'abondance et non... un recensement. L'augmentation de «l'indice» amène les chercheurs de Pêches et Océans à envisager «maintenant la possibilité que la population de bélugas du Saint-Laurent soit à la hausse» d'autant plus, disent-ils, que d'autres indices vont dans le même sens, comme l'âge élevé des adultes décédés, le taux de naissance «apparemment normal» et le «faible nombre de juvéniles morts». Le relevé de 1995 se situe dans une série répartie sur 15 ans. Le prochain aura lieu cet été au-dessus de l'estuaire fluvial et le Saguenay. La population de bélugas ou de «marsouins» du fleuve se comptait en milliers de têtes au siècle passé. De véritables politiques d'extermination ont été menées à certaines époques où on reprochait aux bélugas d'exterminer les poissons prisés des pêcheurs.

«Avertissement» pour les libéraux

Ottawa (PC) — Le sondage Environics qui place les libéraux à 38 % dans la faveur des électeurs et à 47 % après répartition des indécis est un «avertissement» dont les libéraux doivent tenir compte, ont indiqué hier plusieurs dirigeants de la campagne électorale. À première vue, cette baisse apparaît considérable, mais les libéraux étaient à 42 % en décembre 1993 et à 44 % en décembre 1994. Au Québec, même sans chef, le Bloc est solidement en tête avec un taux de popularité de 47 %, soit 8 points de plus que les libéraux. Les conservateurs sont à 9 %. Fait plus marquant, la cote de popularité personnelle de Jean Chrétien en a pris un coup et c'est du côté du Canada anglais que ce phénomène est le plus marqué. De 38 % qu'elle était en octobre, la cote personnelle du premier ministre a chuté à 33 %. Environics a interviewé 2000 personnes pour réaliser ce sondage entre le 18 décembre et le 15 janvier.

Condamné injustement à la prison

Hinse exigera «entre 3 et 6 millions»

Son avocat précisera dans trois semaines le montant exact des dommages réclamés

L'avocat de Réjean Hinse réclamera en dommages et intérêts des gouvernements du Québec et d'Ottawa une somme qui «risque fort de se situer entre 3 et 6 millions», a confié hier au Devoir un proche collègue de Me Jean-François Longtin, qui représente M. Hinse.

SYLVAIN BLANCHARD
LE DEVOIR

Réjean Hinse est ce Lavallois de 59 ans qui, en 1964, a été victime d'une «erreur» judiciaire à Mont-Laurier lorsqu'il a été condamné à 15 ans de prison pour un vol qualifié qu'il n'a jamais commis. Son avocat, Jean-François Longtin, s'est refusé, hier, à divulguer le montant des dommages qui seront réclamés, alléguant que toute une série de calculs restaient encore à être effectués. Mais selon un de ses collègues du cabinet Langlois-Robert, «cette somme se situera entre 3 et 6 millions». «À ce moment-ci, dit-il, c'est ce qu'on croit. Mais ça pourrait être un peu plus. On le saura avec exactitude dans trois ou quatre semaines.»

Le calcul de la réclamation sera notamment confié à des actuaux qui, «à partir d'une méthode scientifique», chiffreront le prix de la «longue liste»

des dommages subis par M. Hinse (emprisonnement, préjudices moraux, incapacité de travailler...) au cours des 35 dernières années.

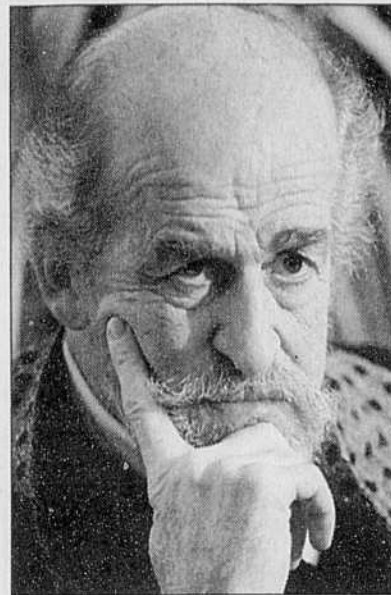
Dans une entrevue au Devoir, l'avocat de M. Hinse, Me Longtin, a confié que ce dernier mesurait «très mal en ce moment» l'envergure de la réclamation à laquelle il a droit, mais qu'au cours des prochains jours il se chargera «de bien lui faire comprendre» de quoi il en retourne.

Selon son avocat, M. Hinse mesure «très mal» l'envergure de la réclamation à laquelle il a droit

C'est un homme blessé et profondément meurtri qui s'est présenté devant les journalistes, hier, eux qui étaient avant tout désireux de connaître l'ordre de grandeur des dommages qu'il exigera des deux gouvernements.

À la surprise générale, cependant, ils ont vu un homme qui, hier du moins, ne s'intéressait nullement à la question.

«Au moment où on se parle, dit son avocat, Jean-François Longtin, il n'en a effectivement rien à foutre. Car dans



Réjean Hinse

son esprit, la seule chose qui comptait — aujourd'hui comme il y a 35 ans —, c'est que le système judiciaire reconnaisse son innocence. Maintenant que c'est fait, je vais attendre que l'émotion retombe et dans quelques jours je vais avoir une bonne discussion avec lui pour bien lui expliquer que toute cette histoire ne s'arrête pas là, qu'il a effectivement des droits.»

M. Hinse a rappelé hier que rien ni personne ne pourra un jour réparer

tous les préjudices qu'il a subis, et qu'en conséquence il espère seulement pouvoir terminer sa vie en retrouvant un peu de sérénité.

Dans un moment de grande émotion, M. Hinse a fondu en larmes lorsqu'il a remercié publiquement ses conjoints qui, au fil des ans, l'ont soutenu moralement dans cette épreuve, qui l'aura notamment empêché de connaître son fils avant l'âge adulte avant de briser son mariage.

L'homme a longuement parlé hier de la révolte qui l'a habité durant toutes ces années, longuement parlé aussi de la colère et de la frustration qui n'ont cessé de nourrir son existence pendant cette longue période d'isolement, qui lui aura appris malgré lui «le sens profond de la persévérance», a-t-il dit.

Ses avocats comptent bien s'inspirer des conclusions de la commission d'enquête Marshall qui, en 90, avait recommandé au gouvernement de la Nouvelle-Écosse de verser une compensation financière à Donald Marshall sans attendre que celui-ci n'entame des démarches juridiques en ce sens. M. Marshall est cet Indien Micmac de la Nouvelle-Écosse qui a passé 11 ans en prison pour un meurtre qu'il n'a pas commis. Trouvé coupable en 1971, il a été acquitté en 1983.

Réjean Hinse a passé, lui, 12 ans de sa vie dans des régions éloignées du

Québec à travailler comme tuyauteur dans l'espoir d'économiser un jour suffisamment d'argent pour prouver son innocence. Le récit de son histoire commence le 14 décembre 1961 quand cinq voleurs entrent par effraction dans une maison de Mont-Laurier pour dérober 4200 \$ à un couple de commerçants, qui seront battus à cette occasion.

Cinq jours plus tard, Hinse est arrêté par des policiers et conduit au poste, où les deux victimes l'identifieront comme leur agresseur. Hinse prétend alors qu'il a mis les pieds à Mont-Laurier pour la première fois de sa vie quatre jours après le vol. Mais personne ne le croit. Tout comme au procès, où le juge Omer Côté a rejeté sa preuve d'alibi. Le 23 septembre 1964, il est condamné à 15 ans de prison. Il obtiendra sa libération conditionnelle en 1969, année depuis laquelle il se bat avec l'énergie du désespoir pour tenter de prouver son innocence. Une enquête du commissaire à la déontologie policière conclura finalement en 90 que l'enquête des policiers dans cette affaire, tout comme le procès, furent «pourris».

Ce rapport sous le bras, son avocat s'adressa immédiatement après à la Cour d'appel qui annula la condamnation de Réjean Hinse sans toutefois l'acquitter. Ce qu'a fait mardi la Cour suprême, elle qui, dans un premier temps, avait refusé d'entendre sa cause.

Rapport du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le développement de l'industrie porcine menace la santé

L'eau potable est particulièrement en péril

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

La direction générale de la Santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSSQ) est d'avis que «la poursuite du développement de l'industrie porcine, dans son modèle actuel, risque de mettre en péril la santé de la population dans les zones où cet élevage est actuellement concentré et, éventuellement, dans d'autres secteurs de la province.»

Cette conclusion des services de la santé apparaît dans un rapport du MSSSQ daté d'octobre dernier. Le résumé de ce rapport a été rendu public hier par le Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE), qui agit de plus en plus dans ce dossier comme coordonnateur des forces environnementales.

Le rapport gouvernemental se penche tout particulièrement sur le problème de la contamination de l'eau potable par la pollution agricole. Cette dernière, précise le document, «pourrait avoir un effet désastreux sur la qualité de l'eau potable au Québec et augmenter de façon très appréciable les coûts de sa protection.»

Se basant sur des évaluations réalisées par le ministère de l'Environnement (MENVIC) en 1991, le rapport indique que l'ajout d'un système dit conventionnel de traitement de l'eau potable peut augmenter le compte de taxes annuel de 200 \$ dans une municipalité de 5000 personnes et de 800 \$ par an pour une population de seulement 500 personnes. Or les études indiquent que ce sont ces petites populations, essentiellement rurales, qui sont les plus susceptibles d'être frappées par un problème aigu de pollution diffuse comme la pollution porcine.

Les producteurs agricoles doivent gérer chaque année au Québec entre 40 et 45 millions de mètres cubes de déjections animales, l'équivalent des rejets non traités de 10 millions d'humains. Les bassins de l'Assomption, de la Chau-

dière et de la Yamaska génèrent plus de déjections que leurs sols ne peuvent en absorber à des fins de culture.

Un traitement d'eau potable dit conventionnel n'enlève pas l'azote ammoniacal provoqué par les déjections animales, ni les nitrates ni les pesticides. Il stérilise l'eau avec du chlore. Or, les matières organiques associées aux déjections animales réagissent avec le chlore. Il se forme alors des trihalométhanes (THM) dans l'eau potable, «des composés à potentiel cancérigène», précise le rapport, qui expliqueraient entre 10 et 13 % des cas de cancers du côlon, de la vessie et du rectum.

Pour neutraliser l'azote ammoniacal, comme ce fut le cas de Repentigny sur la rivière l'Assomption, il faut ajouter un traitement à l'ozone et au charbon activé, un procédé beaucoup plus coûteux qu'une chloration classique.

C'est d'ailleurs pour s'éviter un pareil fardeau que les villes de la Mauricie, Trois-Rivières en tête, tentent de paralyser la construction d'une méga-porcherie à Grandes-Piles, le long du Saint-Maurice. La requête en injonction de Trois-Rivières pour faire annuler le certificat d'autorisation (CA) émis par le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) à une filiale de Shur-Gain a été reportée avant-hier... à septembre. Shur-Gain veut que le MEF décide s'il maintient son CA avant que la cour ne statue à son sujet. Entre-temps, Shur-Gain a entrepris de réduire son projet, ce qui pourrait réduire les exigences gouvernementales à son endroit et rendre sans objet la demande en injonction. Le maire de Trois-Rivières, Guy Leblanc, a qualifié de «mesure dilatoire» cette stratégie.

Le rapport du MSSSQ indique enfin que la pollution d'origine porcine risque aussi de contaminer les puits privés dans des régions entières. Actuellement, précise le rapport, 40 % des puits privés «sont contaminés soit au nitrate, soit aux pesticides, soit aux microbes». Il n'existe aucun moyen de décontaminer les eaux souterraines et rien n'exige de prévenir une telle situation.

Aux côtés de Fidel



PRESSE CANADIENNE

LANGOUSTE et droits de l'homme. Tel est le menu qui a réuni mardi soir Fidel Castro et le ministre canadien des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, arrivé à Cuba pour une visite qui constitue une première depuis 20 ans et qui provoque la colère des États-Unis. Accueilli mardi soir à l'aéroport de La Havane par son homologue Roberto Robaina, Lloyd Axworthy a été chaleureusement remercié de cette visite, par laquelle le Canada se démarque de la politique d'isolement maintenue depuis plus de 30 ans par Washington. «Nous travaillons avec le gouvernement de Cuba à développer certains programmes communs ou approches communes s'agissant des questions des droits de l'homme», a simplement commenté le chef de la diplomatie canadienne. «Je pense que nous sommes maintenant parvenus à un accord sur certaines directions dans lesquelles nous pouvons aller ensemble.» Fidel Castro n'apprécie pas habituellement que soit évoquée la situation des droits de l'homme sur son île.

Universités

Une lettre des présidents à Lucien Bouchard indigné les professeurs

LE DEVOIR

Les présidents des conseils d'administration des universités québécoises demandent à Québec d'abolir la sécurité d'emploi dans les départements universitaires qui seraient fermés à la suite de mesures de rationalisation.

C'est ce que révèle la Fédération québécoise des professeurs d'université (FQPPU), qui s'indigne d'une telle démarche.

La FQPPU a en rendu publique hier une lettre confidentielle envoyée le 8 novembre dernier au premier ministre Lucien Bouchard, et signée conjointement par sept présidents d'administration de l'administration d'universités québécoises.

Se disant «au-dessus de la mêlée», les présidents demandent d'abolir la sécurité d'emploi des professeurs et des employés de soutien qui travaillent dans des départements ou des facultés qui seraient fermés à la suite d'une rationalisation des programmes.

On fait valoir que, dans la situation actuelle, les fermetures de départements n'entraîneraient aucune réduction de coûts et qu'il faut revoir le code du travail pour véritablement dégrader des sommes nouvelles.

Les sept signataires font également valoir que le gouvernement devrait

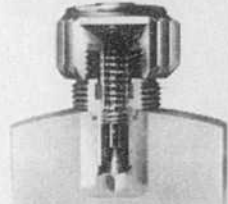
décréter une hausse progressive des frais de scolarité pour augmenter les revenus des établissements.

La lettre contient également plusieurs autres propositions: ainsi, on suggère au premier ministre Bouchard de revoir la question de l'âge de la retraite obligatoire, d'élever le niveau de financement des études de maîtrise et de doctorat, et de mettre en œuvre un plan spécial de réfection des infrastructures universitaires.

La FQPPU, en plus de dénoncer la proposition d'abolir la sécurité d'emploi, constate également que les conseils d'administration des établissements universitaires n'ont pas approuvé cette initiative. Ni le conseil d'administration de la conférence des recteurs et des principaux (CRE-PUQ). La FQPPU qualifie donc la lettre d'«usurpation».

Cette lettre était signée de Claude Béland, président du conseil de l'Université Laval, Reginald Broome, président du conseil de l'Université Concordia, John LeBoutillier, président du comité de vérification de l'Université du Québec, Richard Poud, président du conseil de l'Université McGill, André Bisson, président du conseil de l'Université de Montréal, Ron Lewless, président du conseil de l'Université Bishop et Roger Nicolet, président du conseil de l'Université de Sherbrooke.

Cela fonctionne dans un sous-marin; cela fonctionne tout aussi bien dans une Rolex.



OYSTER PERPETUAL SUBMARINER

ROLEX

Nous sommes fiers d'être votre bijoutier agréé Rolex.

Bijouterie
Gambard

Vente et service technique

630A Cathcart Montréal Centre-Ville 866-3876

L'Action
NATIONALE

C'est le 80e anniversaire

Revue mensuelle, 38,00 \$ par an

- Sociale, économique et indépendantiste
- Indépendante des partis politiques
- Des faits, des idées et des solutions
- 2000 pages par année
- Plus de 200 collaborateurs

425, boul. de Maisonneuve Ouest,
Bureau 1002
Montréal H3A 3G5Téléphone: 514-845-8533
Télécopie: 514-845-8529

LE DEVOIR

MONTREAL

EN BREF

Trudel se réjouit pour Bourque

(d'après PC) — Le ministre des Affaires municipales du Québec, Rémy Trudel, se réjouit du retour à la normale à la mairie de la ville de Montréal. «Personne n'a été déclaré inéligible à remplir son poste et je vais continuer à travailler avec les autorités d'élites», a déclaré M. Trudel hier. Le Directeur général des élections, Pierre-F. Côté, a décidé de ne porter aucune accusation contre le maire Pierre Bourque à la suite d'une enquête minutieuse. Le ministre Trudel, qui rencontrera les autorités municipales de Montréal demain, a refusé de porter un jugement politique sur toute l'affaire, estimant que c'est la population de Montréal qui aura à juger de son administration. «Je n'ai pas à me prononcer sur sa légitimité ou sur l'équipe qui occupe les responsabilités à Montréal. Ma responsabilité à moi est d'offrir ma collaboration aux élus pour le développement de la ville», a dit le ministre. Ce dernier a admis qu'il avait suivi le déroulement de l'enquête de près. «Mais je n'ai pas eu à évoquer une formule de mise en administration provisoire de la ville car aucune situation [qui l'aurait exigée] n'a été constatée».

Mauvais plaisants

Laval (PC) — Deux mauvais plaisants de l'école secondaire Saint-Martin, à Laval, devront répondre de leurs gestes devant la justice. Les deux adolescents de 15 ans se sont présentés à l'école, hier, avec une bonbonne de répulsif à chiens et en ont vaporisé dans un corridor. Neuf personnes ont été incommodées, dont sept qui ont dû être hospitalisées, souffrant de maux d'estomac, d'irritation aux yeux et de nausées. Toutes les victimes sont toutefois hors de danger. Les deux jeunes ont été remis en liberté en attendant leur mise en accusation pour possession d'arme prohibée. Le répulsif à chiens n'est évidemment pas une arme prohibée en soi, mais le devient au sens de la loi lorsque son utilisation vise des êtres humains.

Du 514 au 450

(PC) — Les abonnés du service téléphonique de la banlieue de Montréal perdront le code régional 514 dans un an et demi. Bell Canada a annoncé des changements qui font en sorte qu'un million et demi d'abonnés de Laval et de la rive-sud de Montréal devront utiliser le code 450. Les abonnés de l'île de Montréal, de l'île Perrot, de l'île Bizard, et des îles Notre-Dame et Ste-Hélène garderont le 514. Il y aura une période de transition de trois à six mois. Après quoi, une personne de Laval devra composer le 1-514 et le numéro de téléphone pour un appel à Montréal. Mais Bell assure qu'il n'y aura pas de frais d'interurbain même si l'on utilise un autre code régional. Bell fera comme à Toronto en 1993 alors que des modifications avaient été apportées pour répondre à la demande croissante pour de nouveaux numéros de téléphone, à l'heure des cellulaires, des télécopieurs et des modems.

Une chaire sur la schizophrénie

(PC) — L'Université McGill créera la première chaire d'études sur la schizophrénie au Canada, grâce à un don de 1,5 million de dollars de la Fondation Graham Boeckh, créée il y a quelques années par M. et Mme Tony Boeckh à la mémoire du fils de M. Boeckh, Graham, décédé de complications résultant de cette maladie en 1986, à l'âge de 22 ans. La famille Boeckh s'est engagée par le biais de la fondation à financer les recherches visant à comprendre les causes de cette maladie et à trouver des moyens de la traiter. La schizophrénie touche environ 1 % de la population à un moment donné de la vie et nécessite souvent l'hospitalisation des patients.

Partenariat et privatisation

La Ville gèle ses projets

Un exemple flagrant d'improvisation, accuse l'opposition

Malgré la multiplication des sorties publiques de Pierre Bourque depuis la publication du rapport du Directeur général des élections qui l'a épargné lundi, le maire se trouve toujours sur un terrain glissant. La crise politique perdure et semble avoir des conséquences directes sur la gestion des affaires de la Ville, obligeant même l'administration du maire Bourque à freiner ses ardeurs en matière de privatisation.

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Sur fond de crise politique, la Ville de Montréal a annoncé un moratoire d'une durée illimitée des projets de partenariat et de privatisation devant être mis de l'avant au cours des prochains mois. Ce revirement constitue une démonstration de l'incapacité de l'administration du mai-

re Pierre Bourque d'exercer ses fonctions dans la tourmente actuelle, estime l'opposition officielle à l'Hôtel de Ville.

C'est «un exemple éloquent de l'improvisation et du cafouillage constants de l'administration Bourque», a soutenu hier le chef de l'opposition, le conseiller du RCM André Lavallée, qui a révélé la décision de l'administration.

Forcée de réagir à cette fuite, la présidente du comité exécutif, Nourshig Eloyan, a nié qu'il y ait quelque lien que ce soit entre ce moratoire et la situation politique actuelle. «Ça n'a rien à voir avec la crise politique. [...] C'est la preuve qu'il n'y a rien de paralysé à l'Hôtel de Ville. Les dossiers avancent et on procède avec beaucoup de célérité», a affirmé Mme Eloyan.

L'explication varie toutefois au sein même du comité exécutif qui connaît des heures houleuses. L'injonction provisoire déposée par Pierre Goyer et Sammy Forcillo pour contester la décision du maire Bourque de les évincer du comité exécutif aiguise les tensions (voir autre texte ci-dessous).

Le responsable du dossier de la gestion de l'eau, Pierre-Yves Melançon, a confirmé que la crise qui sévit

à l'Hôtel de Ville avait des conséquences sur les dossiers de partenariat de la Ville. «Effectivement, il y a eu des événements, la tentative de remaniement ministériel avec l'injonction, le rapport du DGE [Directeur général des élections], qui ont fait en sorte que le comité exécutif n'a pu être saisi du dossier», a indiqué hier M. Melançon.

Mme Eloyan explique plutôt cette décision de freiner les dossiers de partenariat et de privatisation par une ouverture aux fonctionnaires. Tout à coup, il est devenu important que les directeurs de services et l'ensemble des employés soient mis au courant avec force détails des intentions de l'administration. «On voulait élargir cette vision de partenariat à l'ensemble des employés de la Ville. Par respect pour nos employés,

on a jugé bon de se donner le temps pour s'asseoir ensemble et étudier les mécanismes», a indiqué la présidente du comité exécutif.

Depuis un an, l'ensemble des services municipaux travaillent activement sur le dossier de partenariat, avec en toile de fond l'objectif de l'administration de transférer au secteur privé près de 20 % des activités de la Ville. Au total, il s'agit de 47 projets qui touchent autant l'organisation des achats publics, l'entretien de la signalisation routière, les activités des huissiers de la Cour municipale que la modification du statut juridique de la bibliothèque de Montréal.

L'un des premiers projets à être enclenchés concerne la gestion des déchets. Mais voilà, les appels d'offres lancés à la fin de l'automne dernier ont été suspendus. Tout est gelé.

La fête s'en vient



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

LE MAIRE de Montréal, Pierre Bourque, était tout sourire hier lors du lancement officiel de la 15^e Fête des Neiges. Oursons, lutins, aventuriers entouraient le maire. Du 1^{er} au 16 février, ces personnages féeriques divertiront les petits et les grands au parc des Îles.

Vision Montréal plaide coupable

La Cour prolonge l'injonction en faveur de MM. Goyer et Forcillo

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Alors que la crise politique qui sévit à l'Hôtel de Ville s'est transportée hier devant les tribunaux, le parti Vision Montréal a reconnu sa culpabilité dans 24 des 37 poursuites intentées par le Directeur général des élections pour l'année 1995.

L'injonction permettant aux conseillers Pierre Goyer et Sammy Forcillo de conserver leurs fonctions au sein du comité exécutif malgré la destitution du maire Pierre Bourque a été prolongée hier. La juge Danielle Grenier, de la Cour supérieure, se prononcera dans les prochains jours sur la validité du geste du maire. La cause a été prise en délibéré après que les deux parties eurent fait entendre leurs arguments.

Les procureurs de la Ville de Montréal, qui avaient répliqué la semaine dernière à l'injonction de MM. Goyer et Forcillo par une requête en irrecevabilité, ont plaidé que le droit de destituer une personne découle du pouvoir de nommer cette même personne. La loi constitutive de la Ville de Montréal, la Charte, est silencieuse sur cet élément.

M^r Richard Verdon a indiqué à la Cour que, selon lui, Montréal n'a sûrement pas moins de pouvoir et de souplesse que les autres villes du Québec où le maire peut modifier annuellement la composition du comité exécutif. Ces municipalités sont assujetties à la Loi des cités et villes.

Selon M^r Verdon, ce pouvoir est même un impératif pour une saine gestion d'une ville comme Montréal. Si la métropole ne bénéficiait pas de cette prérogative, ce pourrait être désastreux, en plaçant par exemple un maire face à un comité exécutif qui lui serait hostile. Le législateur n'a sûrement pas voulu mettre les municipalités dans une situation de paralysie administrative, a souligné M^r Verdon.

L'avocat représentant les conseillers Goyer et Forcillo, Claude-Armand Sheppard, interprète autrement la volonté du législateur. «Lorsque le comité exécutif a été institué à Montréal, en 1921, le maire n'avait même pas le droit d'y siéger. Ça vous donne une idée de ce que le législateur envisageait comme le vrai pouvoir à Montréal», a commenté Me Sheppard aux journalistes, qui s'appuie sur les textes de la Charte.

M^r Sheppard s'est également appliqué à démontrer que le rôle du maire de Montréal se limite juridiquement à celui d'un représentant, d'un porte-parole. «Le vrai pouvoir à Montréal, c'est le comité exécutif qui l'exerce. C'est lui qui administre les affaires de la Ville et non pas le maire, et toute analogie avec un premier ministre et son cabinet est une absurdité», a-t-il expliqué à la sortie de la Cour.

La juge Grenier doit interpréter les dispositions de la charte pour savoir qui des deux parties a raison et, d'ici là, a maintenu le statu quo.

Par ailleurs, le parti du maire Bourque, Vision Montréal, a reconnu sa culpabilité dans 24 des 37 constats d'infractions émis par le Directeur général des élections relativement au financement pour l'année 1995. Une poursuite a été retirée et Vision Montréal a enregistré un plaidoyer de non-culpabilité dans les 12 dossiers concernant son représentant officiel. Vision Montréal pourrait devoir payer plus de 50 000 \$ en amendes, frais et remboursement de contributions illégales.

LA CLÉ DE LA
CORRESPONDANCE

82 p., 8,75 \$

Claudette Grégoire

Outil très utile, tant dans la correspondance commerciale que personnelle, qui permet à l'utilisateur d'articuler correctement les éléments de son message.

Ce volume regroupe des indications quant au protocole, aux formules d'introduction, de développement, de conclusion et de politesse.

GUÉRIN, éditeur ltée

4501, rue Drolet

Montréal (Québec) H2T 2G2

Téléphone: (514) 842-3481

Télécopieur: (514) 842-4923

Adresse Internet: www.vigie.qc.ca/LIDECE

89075 123

Les meilleurs vêtements de voyage et d'aventure au monde



Ils sont conçus pour vous procurer le confort, la facilité d'entretien, la durabilité et la sécurité, mais surtout une allure formidable. Nos «durs qui durent» ont des poches secrètes et des poches sécuritaires.

Tilley Endurables

1050 ave. Laurier Ouest

272-7791

OBTENEZ UN CATALOGUE GRATUIT

EN COMPOSANT LE

1-800-465-4249



Centraide
du Grand Montréal
288-1261

Création d'un centre d'excellence pour la santé des femmes

Le CESAF axera sa première recherche sur la pratique de l'excision

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Le Centre d'excellence pour la santé des femmes de Montréal (CESAF), inauguré hier à Montréal par le ministre fédéral de la Santé David Dingwall, consacrera ses premières recherches aux mutilations sexuelles chez les immigrantes vivant au Canada, un phénomène qui devient de plus en plus préoccupant pour le réseau de la santé.

Plus de 130 millions de femmes dans le monde ont subi l'excision et un nombre croissant d'entre elles sont appelées à émigrer vers des terres d'asile comme le Québec. À Montréal, au CLSC Côte-des-Neiges, on a déjà recensé plusieurs cas de femmes immigrantes ayant subi l'ablation du clitoris ou l'infibulation dans leur jeunesse, une pratique qui consiste à coudre le sexe des fillettes

pour préserver leur virginité, a expliqué hier Mme Bilkis Vissandjée, codirectrice universitaire du nouveau centre, qui a déjà entamé des recherches à ce sujet.

En raison des nouvelles vagues d'immigration en provenance de pays du Moyen-Orient et de la Corne d'Afrique, tant les CLSC que les hôpitaux de Montréal sont appelés à soigner ou à accoucher un nombre croissant de femmes ayant subi de telles mutilations sexuelles. «On ne peut pas dire la prévalence de ces cas à Montréal, mais cela devient de plus en plus important. Ça devient un souci pour les intervenants de la santé», a expliqué Mme Vissandjée.

D'après la chercheuse, plus de 6000 femmes excisées venues notamment du Bénin, du Mali, du Pakistan, du Soudan et de l'Éthiopie vivent au Canada et au moins 80 cas d'hospitalisation reliée aux consé-

quences de l'excision ou de l'infibulation ont été rapportés officiellement.

Les recherches du nouveau centre, qui s'étendent sur deux ans, tâcheront surtout de déterminer les raisons qui favorisent la persistance de ces pratiques chez les immigrantes, dans leur nouveau pays d'accueil. On croit savoir que certaines familles perpétuent ces traditions au Canada, ou procèdent à l'excision de leurs fillettes lors de voyages à l'étranger. «Nos recherches seront surtout qualitatives et tenteront de voir quelles sont les conditions de vie de ces femmes et les raisons qui les motivent à perpétuer ces coutumes. On a encore très peu de données claires sur ce sujet très tabou», ajoute la chercheuse.

Les résultats des recherches du CESAF serviront à mieux comprendre la motivation des femmes immigrantes et à suggérer des alter-

natives aux solutions traditionnelles prônées par ces cultures. «On ne peut pas juste interdire cette pratique et punir les fautiveux, car c'est ancré dans leur culture. Il faut trouver les meilleurs moyens pour que celles qui vivent ici n'aient pas à subir les difficultés liées à cette pratique», insiste Mme Vissandjée.

Après plusieurs mois d'hésitations, un projet de loi, qui n'est toujours pas adopté, a été déposé l'an dernier à Ottawa pour faire de l'excision un acte criminel.

Des études sur l'excision sont déjà en cours à Toronto et à Vancouver, des villes qui sont aussi hôtes de deux des quatre autres centres d'excellence pour la santé des femmes créés à travers le Canada.

Doté d'un budget de deux millions sur six ans, le centre s'intéressera à plusieurs autres sujets, notamment à la santé des femmes aidantes, des

femmes autochtones et des femmes immigrantes. Aucune recherche médicale ou clinique ne sera poursuivie au CESAF, dont le mandat vise davantage à étudier les facteurs sociologiques qui influencent la santé des femmes, comme la réforme des soins de santé, ou l'appartenance à une minorité linguistique ou culturelle.

De passage à Montréal pour annoncer la création du CESAF à Montréal, le ministre de la Santé fédéral, David Dingwall, a rappelé que la santé des femmes avait longtemps été une préoccupation bien secondaire. «Avant, les nouveaux médicaments n'étaient testés que sur les hommes. Tout cela est inconcevable en 1997», a-t-il dit, ajoutant que le centre facilitera l'échange d'informations avec le réseau de la santé et le réseau communautaire, et conseillera le gouvernement sur certaines politiques.

LE DEVOIR

POLITIQUE

Des éloges pour Lucien Bouchard

Les journaux du ROC ont abondamment traité de la mission d'Équipe Canada, y plaçant de grands espoirs

GILLES LESAGE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le pragmatisme de Lucien Bouchard et la croisade d'Yves Michaud font l'objet d'éloges de la presse anglophone ces jours-ci.

Depuis le début de l'année, il y est par ailleurs longuement question des élections fédérales — généralement prévues pour cette année —, de la controverse concernant la TPS (en-core et toujours) et de son impact sur la réélection du gouvernement Chrétien, du Bloc québécois et de ses maux de tête.

«Personne n'accuse Lucien Bouchard de conversion sur la route de Bangkok», écrit *The Globe and Mail* de mardi; le soleil oriental tape fort sur la sensibilité occidentale, mais sûrement pas assez pour transformer un séparatiste en fédéraliste. Cependant, après une quinzaine à voyager avec Jean Chrétien et les «premiers», M. Bouchard semble gentiment raisonnable. Si l'Asie n'a pas renouvelé son fédéralisme éteint, elle semble avoir renforcé son pragmatisme en émergence.»

M. Bouchard a été un parfait compagnon de voyage, opine le quotidien torontois. Ce n'est qu'une trêve dans la bataille du Canada. Mais c'en est dit long sur la manière d'agir, le *modus operandi*, de M. Bouchard. Il ne se laisse pas distraire de ses objectifs, mais ce n'est pas un idéologue, contrairement à Jacques Parizeau. «Souhaitons, conclut le *Globe*, que plus M. Bouchard connaît le Canada, plus il admettra que le Québec en a bénéficié — et le Canada du Québec. S'il doit aller à l'étranger pour apprécier la maison, peut-être devrait-il voyager davantage hors du pays.»

Les journaux du ROC ont abondamment traité de ce voyage depuis deux semaines, y plaçant de grands espoirs. «Pour peu qu'on lui en donne la chance, le Canada fonctionne, et il donne d'importants dividendes en sus», a écrit notamment *The Toronto Star*. Les gens d'affaires asiatiques misent sur ces atouts. La plupart des Québécois aussi, heureusement. Faire la mise en marché du Canada à l'étranger ne peut qu'aider à renforcer notre identité, cohésion et richesse.»

The Gazette a aussi louangé l'initiative de M. Bouchard. Il peut y apprendre énormément sur le Canada, espérait le columnist Norman Webster. Quant à Gretta Chambers, elle a aussi vanté les qualités diplomatiques du capitaine Québec. Dans sa chronique, reprise jusque dans *The Vancouver Sun*, elle conclut: «La «normalisation» des relations Québec-Canada que la mission d'Équipe Canada représente ne va pas sans risques. Dans *Le Devoir*, Lise Bissonnette a été particulièrement cinglante contre l'association du Québec à une politique fédérale étrangère basée entièrement sur des «concepts utilitaires». Mais pour ceux qui font partie de la mission, ce sont

précisément ces concepts qui ont incité à une normalisation également utilitaire.»

La croisade d'Yves Michaud — c'est le titre d'un éditorial — reçoit une bonne note auprès de la presse du ROC, aussi bien à Toronto qu'à Montréal, du moins. Jusqu'à quel point les investisseurs doivent-ils contrôler les activités et les méthodes d'une entreprise?, se demande *The Globe and Mail*, pour qui les demandes de M. Michaud au sujet des banques ne sont ni futiles ni vexatoires. Et la décision de la juge Pierrette Rayle aura un effet ultime et redoutable: des discussions calmes et civilisées sur des sujets fort pertinents à l'industrie bancaire.

Ca fait du bien de voir le petit gagnier, écrit *The Gazette*, craignant toutefois que les changements réels soient faibles. «C'est quand même positif parce que ça va forcer les banques à discuter des questions soulevées par M. Michaud. Tout ce qui rend les dirigeants d'entreprises plus imputables envers les actionnaires doit être applaudi.» Dans le même quotidien montréalais, Don Macpherson salue la victoire impressionnante de «David» Michaud contre le «Goliath» bancaire.

Dans *The Toronto Star*, le gourou Richard Gwyn prophétise que la prochaine élection ne portera pas tant sur l'élection d'un gouvernement que sur celle d'une opposition. Le gouvernement Chrétien a perdu des plumes, certes, mais pas assez pour se faire battre. Et les Canadiens ne croient plus que les libéraux peuvent gouverner adéquatement sans opposition. Et celle-ci ne peut être dirigée que par Jean Charest et ses conservateurs.

Dans un premier commentaire sur la méga-semaine des conservateurs de Mike Harris en Ontario, le columnist David Frum écrit dans *The Financial Post* que les conservateurs sont en voie de restaurer la réputation des politiciens. «Ne croyez pas ceux qui prétendent que les conservateurs détruisent le gouvernement. La vérité, c'est que les conservateurs vont le sauver. Harris s'y met en réduisant les impôts.»

«Droits de visite». Tel est le titre du court éditorial suivant dans *The Ottawa Citizen*. «Notre pays comprend le Québec mais, ainsi que *The Citizen* en a fait état, le Québec de Lucien Bouchard inclura bientôt les archives nationales du Canada, à la suite d'un transfert, de 89 millions, de 13 édifices d'Ottawa et de Hull vers un nouvel immeuble de Gatineau. Il faut admirer cet optimisme, mais à la lumière de — vous savez quoi —, ce n'est peut-être pas la fondation la plus solide pour une politique archivistique. Si vous jugez étrange pour un pays d'avoir un chef de l'opposition commis à le briser, imaginez que vous vivez dans un pays dont les archives nationales seraient en pays étranger.»

«À la longue liste de questions qu'il faudra négocier si ça — vous savez quoi — devait arriver, il faut désormais ajouter des droits de visite pour l'héritage national du Canada. Go figure.»

REVUE
DE LA PRESSE
ANGLOPHONE

Francisation des entreprises

Pas question d'inclure les PME dans la Charte

Beaudoin s'en remet à l'Office de la langue française

Le gouvernement réserve un accueil plus que favorable au rapport du groupe de travail tripartite sur la francisation des entreprises. Tellement favorable, en fait, que la plupart des 17 recommandations trouvent écho dans des politiques présentes ou à venir de la ministre Beaudoin.

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La ministre responsable de la Charte de la langue française, Louise Beaudoin, ne compte pas modifier la Charte de la langue française afin de forcer les entreprises de moins de 50 employés à obtenir un certificat de francisation. Accueillant favorablement le rapport Grant, Mme Beaudoin apportera plutôt des modifications à la loi 40, qui réinstalle la Commission de protection de la langue et s'en remettra à l'Office de la langue française pour instaurer un programme d'intervention auprès des PME ainsi qu'un projet-pilote visant à faire appliquer certains éléments de la Charte aux entreprises de 26 à 49 personnes.

«Mieux vaut se servir de ces recommandations que d'appliquer [la Charte] de façon universelle à 20 000 petites et moyennes entreprises dans un processus lourd, bureaucratique et compliqué, qui n'est pas adapté à la réalité des PME», a déclaré Mme Beaudoin avant la réunion hebdomadaire du Conseil des ministres.

Suivant les recommandations du rapport Grant, la ministre demandera à l'Office de remettre sur pied un programme d'intervention auprès des entreprises de 10 à 49 employés en donnant priorité à la région de Montréal. Durant trois ans, un projet-pilote de l'Office verra, par ailleurs, à faire appliquer certains des éléments prévus dans le processus de francisation de la Charte dans des secteurs ciblés.

La ministre Beaudoin a également annoncé qu'elle manifesterait de l'ouverture si l'Office lui demande d'utiliser

l'article 151 de la Charte, qui permet d'exiger d'une entreprise employant moins de 50 personnes «qu'elle procède à l'analyse de sa situation linguistique, à l'élaboration et à l'application d'un programme de francisation».

En fait, la ministre responsable du dossier linguistique dit vouloir adopter le rapport Grant dans son ensemble. Ainsi, la majorité des 17 recommandations ne nécessitent pas d'amendements législatifs. Trois d'entre elles trouveront toutefois écho dans la loi 40 modifiée.

La plus importante de ces recommandations qui viendra modifier la Charte, par le biais de la loi 40, est celle qui demande à Québec de statuer sur l'instance, l'Office ou un tribunal de droit commun, qui doit ordonner le versement d'une indemnité en vertu de l'article 46 de la Charte. L'article 46 de la Charte indique «qu'il est interdit à un employeur d'exiger pour l'accès à un emploi ou à un poste la connaissance d'une langue autre que la langue officielle».

Par ailleurs, pour démontrer la volonté politique du gouvernement en faveur de la francisation, la ministre s'est montrée sensible à la recommandation des membres du comité en faveur d'une campagne de publicité. Dans quelques semaines, on assistera au lancement d'une vaste campagne de sensibilisation sur l'importance de promouvoir l'emploi du français, d'un français de qualité, dans l'ensemble des secteurs d'activité, notamment dans le monde du travail. De son côté, l'Office de la langue française mènera, dès février, une campagne d'information sur la Charte de la langue française auprès de 200 000 commerçants.

D'autre part, certaines recommandations du rapport Grant ont déjà fait l'objet de mesures prises par Québec. Par exemple, la recommandation sur le fait que l'administration doit servir de «modèle de francisation» dans toutes ses activités était au centre de la politique rendue publique par la ministre Beaudoin à la mi-novembre.

Enfin, la loi 40 sera de nouveau soumise à l'Assemblée nationale en mars avec des amendements préalablement approuvés par le conseil des ministres avant le début de la session, a promis la ministre Beaudoin.

Jean Chrétien à Paris

La complicité France-Canada n'est pas dirigée contre les États-Unis

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT
DU DEVOIR À PARIS

Le rapprochement France-Canada qui marque la visite de deux jours que poursuivait hier le premier ministre canadien en France n'est pas dirigé contre les États-Unis, ont déclaré en substance les premiers ministres Juppé et Chrétien au terme d'un entretien chaleureux. «La Francophonie, est-ce une opération contre les États-Unis? Parler français, est-ce un acte d'hostilité contre les USA?», a demandé Alain Juppé.

Sortant plus tôt d'une rencontre avec René Monory, président du sénat, Jean Chrétien avait présenté le commerce avec la France comme une alternative nécessaire au seul marché nord-américain. «Nous ne voulons pas que tout le commerce canadien se fasse seulement en Amérique, a-t-il déclaré. Il faut que les blocs puissent continuer à échanger.»

La journée a culminé dans la signature d'une «déclaration de partenariat renforcé». Dans ce document général rédigé à l'initiative du Canada, les deux pays s'engagent à doubler leurs échanges commerciaux d'ici l'an 2000 et à multiplier leurs actions communes au sein des grandes organisations internationales.

«Cette déclaration aura la valeur des gestes qui la suivront», reconnaissait hier un membre de l'ambassade canadienne à Paris. Les ministres des Affaires étrangères des deux pays devraient se donner plus tard un plan d'action.

La question de l'unité canadienne a été jusqu'ici systématiquement évitée par les représentants français. «Le problème du Canada, c'est l'affaire des Canadiens», a déclaré Alain Juppé. Nous avons toujours eu avec le Québec des relations privilégiées, nous avons bien l'intention de les maintenir.»

Seul le maire de Paris, Jean Tibéri, dont la déclaration n'engageait pas l'État français, a fait directement référence au contexte canadien. Sortant de ses prérogatives municipales, il a soutenu que Jean Chrétien avait su «mener de pair la réconciliation nationale et le redressement économique.»

Amiante: point d'accrochage
Le premier ministre Chrétien a abordé avec Alain Juppé le seul véritable point d'accrochage de cette visite: le bannissement de l'amiante décrété en France depuis le début de l'année. Les représentants canadiens ont



Jean Chrétien et Alain Juppé semblaient très satisfaits après la signature à Matignon d'une déclaration renforçant les relations commerciales entre le Canada et la France.

remis à Alain Juppé une étude de la Royal Academy of Canada qui conteste le rapport de l'INSERM sur lequel s'appuie la décision française. «Notre préoccupation est essentiellement une préoccupation de santé, a répondu Alain Juppé. (...) Quand les scientifiques ne sont pas d'accord, je me range du côté des mesures les plus prudentes.»

Le bannissement français est non discriminatoire puisqu'il «s'applique aussi bien aux importations qu'à la production nationale», a conclu Alain Juppé. Il répliquait ainsi au premier ministre canadien qui songe toujours à porter plainte auprès de l'Organisation mondiale du commerce.

En soirée, Jean Chrétien inaugurait en compagnie du ministre français de la Culture, Philippe Douste-Blazy, le Centre culturel canadien fraîchement rénové. «Nous menons aujourd'hui un même combat au sein de l'OCDE pour l'exception culturelle», a dit ce dernier.

Fait inhabituel, le quotidien *Libération* publie une longue interview, en deux volets, de Jean Chrétien. Le premier ministre y explique qu'il a tout fait

pour régler le problème constitutionnel canadien, mais que «même le gouvernement du Québec ne montre pas d'intérêt pour un changement constitutionnel en ce moment. (...) Le Canada est l'un des pays qui a compris ce que sera le monde de demain: comment vivre avec des cultures différentes dans une société de plus en plus globale.»

Par ailleurs, Jean Chrétien a profité de son passage en France pour répondre aux critiques adressées mardi par les représentants américains contre la visite que fait actuellement à Cuba le ministre canadien des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy.

Le Canada collabore avec Cuba pour y améliorer, notamment, la protection des droits humains, a-t-il souligné. Par leur politique, les États-Unis ne «font que faciliter la tâche à Castro pour garder le pouvoir, a-t-il déclaré. Il peut ainsi blâmer les Américains. (...) J'ai toujours cru que la meilleure façon de régler le problème cubain pour les Américains, ce serait de faire comme nous, le Canada, et d'avoir des relations les plus normales possibles.»

Le journalisme t'intéresse?

Tu es inscrit à temps plein dans un cégep ou un collège du Québec?

Alors le Grand concours de JOURNALISME LE DEVOIR est pour toi.

- Fais-nous parvenir un article critique (au moins 800 mots) sur une manifestation qui concerne la vie sociale et culturelle d'ici: par exemple un film, un livre, un événement culturel ou sportif.
- Parles-en à ton professeur de français car ce concours peut aussi être réalisé dans le cadre de tes cours.

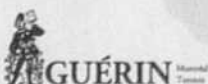
La date limite des envois des textes au journal *Le Devoir* est le 21 mars 1997. La remise des prix aura lieu en mai 1997.

À gagner?

Plusieurs prix tels un ordinateur, des bourses d'études ou des dictionnaires, sans oublier la publication de ton article critique dans *Le Devoir*.

Pour en savoir plus au sujet des modalités de participation, informe-toi auprès de ton professeur de français.

LA FONDATION DU DEVOIR



MUSÉE STEWART AU FORT DE L'ÎLE SAINT-JEAN

AQPF
Association québécoise des professeurs et professeures de français
1-800-267-0947

Hydro Québec

DICTIONNAIRES LE ROBERT

LE DEVOIR

LE MONDE

Elsine apparaît au Kremlin

La Douma renonce à défier le président

CATHERINE TRIOMPHE
AGENCE FRANCE-PRESSE

Moscou — Les députés ont refusé hier de défier Boris Eltsine en votant un texte demandant sa destitution pour raisons de santé, alors que le président russe faisait une apparition surprise au Kremlin visiblement calculée pour faire hésiter les parlementaires.

A l'issue d'un long débat, une majorité de députés de la Douma (chambre basse du parlement russe) a refusé d'entériner le projet de résolution initié par le député communiste radical Viktor Ilioukhine, appelant à la destitution de Boris Eltsine pour raisons de santé et à la tenue d'une élection présidentielle anticipée.

Les députés n'ont finalement approuvé le texte — dont la portée était pourtant réduite, les experts juridiques de la Douma ayant prévenu qu'il n'aurait de toute façon aucune conséquence juridique — que comme «base» de travail, repoussant un vote final au mois prochain.

Cette décision confirme que la Douma, bien que dominée par l'opposition communiste et nationaliste, préfère éviter une confrontation directe avec la présidence.

Le vote des députés est intervenu après que Boris Eltsine, encore convalescent, a fait une apparition surprise au Kremlin en milieu de journée. Le président russe, qui vient d'être hospitalisé pendant 12 jours pour une double pneumonie, y est arrivé de façon tout à fait inattendue.

M. Eltsine, âgé de 65 ans, s'est entretenu avec son premier ministre Viktor Tchernomyrdine, évoquant selon la présidence le problème des salaires impayés, l'élection présidentielle du 27 janvier en Tchétchénie et le sommet des chefs d'Etat de la CEI fin janvier à Moscou.

Cette apparition, limitée à trois heures environ, n'a pas été filmée, a indiqué le Kremlin, qui n'a diffusé aucune image du chef de l'Etat depuis le 6 janvier.

Pour les analystes, M. Eltsine, réélu le 3 juillet pour quatre ans, a voulu ainsi faire un pied-de-nez aux députés, et montrer qu'il reste aux commandes du pays même si ses ennemis de santé le tiennent éloigné du Kremlin depuis bientôt sept mois. «La situation tourne à la farce», a indiqué Andreï Piontkowski du Centre d'Etudes Stratégiques de Moscou. «C'est son entourage qui a inventé ça pour couper le sifflet à la Douma. Mais je crois que cela ne convaincra personne, d'autant qu'ils n'ont montré aucune image de lui. Tout ce que ça prouve, c'est que l'entourage du président, voire le président lui-même, est très nerveux».

Pour Irina Kobrinskaja, analyste à l'antenne moscovite de la Fondation Carnegie, cette apparition surprise est tout à fait «dans le style impulsif» de M. Eltsine et «prouve si besoin était qu'il n'envisage pas d'abandonner volontairement le pouvoir». «Ce n'est pas cela qui va arranger sa santé», ajoute-t-elle.

Le médecin-en-chef du Kremlin, Sergueï Mironov, avait rapporté mardi soir après avoir vu M. Eltsine que le président était «déprimé» par sa maladie et «géné vis à vis de ses électeurs». Il avait ajouté que le président n'était «pas en mauvaise forme» et qu'il se rétablissait «physiquement et moralement».

Malgré la réapparition de M. Eltsine et le refus de confrontation de la Douma, la crise politique actuelle «n'est pas prête de disparaître», et la question d'une modification de la Constitution pour l'adapter à une maladie prolongée du président est très sérieusement à l'étude, selon Mme Kobrinskaja.

Le calvaire des Serbo-Bosniaques

Au procès par contumace d'Alija Izetbegovic, les Croates font souvent figure d'accusés

LOUIS-MARIE TATTEVIN
AGENCE FRANCE-PRESSE

Banja-Luka — Les récits de prisonniers torturés et de civils assassinés ont fait revivre les drames quotidiens de la guerre de Bosnie, hier au procès par contumace d'Alija Izetbegovic, devant la cour d'assises de Banja Luka (Republika Srpska, entité serbe de Bosnie). Les témoignages destinés à soutenir l'accusation de «crimes de guerre» des Serbes de Bosnie contre le chef de l'Etat ont tourné au catalogue des souffrances individuelles, dans un conflit où les vainqueurs ne montraient guère de pitié.

La voix de Slavica Granic, 25 ans, est presque inaudible lorsqu'elle raconte comment elle a dû identifier en avril dernier le corps de son mari, trouvé assassiné et jeté dans une fosse commune près de Mrkonjic-Grad (ouest de la Bosnie) après le départ de l'armée croate qui occupait la région.

Le défenseur commis d'office de M. Izetbegovic, M. Simo Tosic, tente de faire préciser au témoin si elle accuse les Croates de Bosnie ou les Croates de Croatie. La nuance — importante à la défense de M. Izetbegovic qui n'avait pas autorisé sur les forces de Zagreb — échappe à la jeune femme qui revoit, elle, en larmes, un cadavre, l'arrière du crane défoncé par une balle tirée à bout portant.

Zelika Curan, 33 ans, se remémore un drame identique, quand elle lui succède à la barre de la cour d'assises de la capitale économique de la Republika Srpska. Elle avait vu son mari pour la dernière fois le 22 octobre 1995, jusqu'au jour d'avril 1996 où elle a dû l'identifier au milieu de 181 cadavres alignés au bord d'une fosse commune.

À encore c'est l'armée croate qui avait repris la région au forces serbes et qui fait figure d'accusée, comme lors de la totalité des neuf témoignages entendus hier par la cour. Plusieurs témoins la veille, lors de l'ouverture du procès, avaient déjà mis en cause les troupes de Croatie. Hier l'un d'eux, Ilija Harceta, a même regretté que l'accusation ne soit pas étendue au président croate Franjo Tudjman, dont les troupes sont selon lui responsables de l'assassinat de ses parents, dont les cadavres brûlés ont été retrouvés en mai dernier dans leur village de Potoci, dans l'ouest de la Bosnie.

Les mains liées derrière le dos avec du fil de fer, Jovo Janjic, 49 ans, a été emmené par des soldats croates, de son village de Bucevaca (ouest de la Bosnie) à la prison de Lora à Split puis à Zadar, deux villes de Croatie. Son récit, qu'il appuie de gestes pour montrer l'endroit des impacts, décrit des tortures quotidiennes à coups de ceintures et de cables d'acier. Quatre ou cinq de ses compagnons sont morts de leurs blessures selon lui. Pris dans la même rafale de l'armée croate en avril 1992, un homme qui a aujourd'hui 62 ans, Milan Maljukic, l'avait précédé devant la cour avec des souvenirs de marches forcées à genoux, de coups de bâton sur la plante des pieds et de chocs électriques aux mains.

La mise en cause par la communauté internationale des motivations et du bien-fondé du procès de Banja Luka n'enlève rien à la réalité des souffrances qui y sont décrites, selon les observateurs.

L'avortement, un sujet toujours explosif

Un engin explose à Washington avant la marche annuelle des adversaires de l'IVG

Une série d'explosions ont visé depuis une semaine des cliniques pratiquant des avortements aux États-Unis. Le débat, qui plus que jamais déchire la nation, interpelle aussi la classe politique.

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Un engin de faible puissance a explosé près d'un centre d'avortement de Washington et plusieurs dizaines de milliers d'opposants à l'IVG ont manifesté hier dans la capitale américaine pour le 24^e anniversaire de la légalisation de cette pratique aux États-Unis.

Selon les premiers éléments recueillis par les enquêteurs, «rien ne permettait cependant d'affirmer» que cet engin était dirigé contre la clinique du Planning familial située à proximité, s'est empressé d'indiquer le chef de la police de la capitale fédérale, Larry Soulbey.

L'engin qui a explosé était un «détonateur» utilisé pour l'entraînement des soldats au maniement des grenades, a précisé le chef de la police. Il a été actionné par mégarde par un passant qui l'a trouvé par terre. Celui-ci ne souffre que de blessures superficielles.

Malgré la grande prudence affichée par

les responsables de l'enquête, l'annonce de cette explosion a immédiatement relancé le spectre d'une nouvelle vague de violences anti-avortement, spécialement après les deux attentats à la bombe commis la semaine dernière contre des centres IVG d'Atlanta (Géorgie) et Tulsa (Oklahoma).

La présence d'éléments de cet engin à l'hôtel Mayflower, situé près du lieu de l'explosion, a même fait un temps craindre à la police la présence d'un second engin dans l'établissement, où le vice-président Al Gore et la «First Lady» Hillary Clinton devaient participer quelques heures plus tard à un déjeuner avec des partisans de l'avortement.

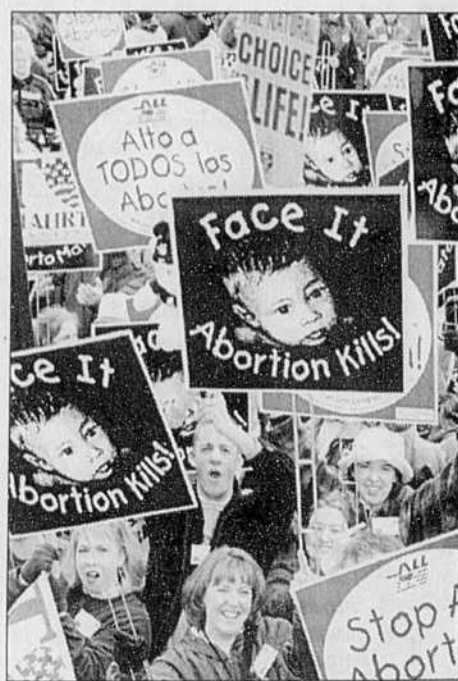
Peu après l'explosion, les défenseurs du droit à l'avortement sont immédiatement montés au créneau. Et le président Bill Clinton, défenseur du droit à l'avortement, s'est lui-même fait l'écho de cette émotion en répétant que ces «actes de terreur» ne pouvaient «pas être excusés». «Quoi qu'il arrive, il n'y aura jamais d'excuse à un acte de violence

commis contre quelqu'un exerçant un droit constitutionnel», a-t-il déclaré.

Dans cette ambiance tendue, plusieurs dizaines de milliers de personnes venues de tous les États-Unis ont participé, comme de coutume tous les 22 janvier depuis 1973 (date de l'arrêt «Roe contre Wade» de la Cour suprême), à la marche des «partisans de la vie», à l'appel d'un collectif d'associations.

«Nous n'avons rien à voir avec les bombes et les armes, nous sommes partisans de l'amour et de la vie», a expliqué l'une des manifestantes, Janet Hawkins, de Philadelphie (Pennsylvanie), en réaction aux récents attentats à la bombe.

Mardi, un représentant républicain de Floride, Charles Canady, a indiqué qu'il allait réintroduire à la Chambre un projet de loi ayant suscité des passions extrêmes en 1996, et qui vise à interdire une rare technique d'avortement tardif. Le président Clinton y avait opposé son veto. La veille, le leader de la majorité républicaine au Sénat Trent Lott avait inclus ce projet de loi dans la liste des dix projets majeurs sur l'agenda du Sénat. M. Clinton a déjà dit qu'il y opposerait à nouveau son veto.



24 ans après, des manifestants dénoncent l'arrêt «Roe contre Wade»

L'ONU condamne la Birmanie

Des conscrits de 13 ans

ISABELLE VICHNIAC
LE MONDE

Genève — Le Comité des Nations unies des droits de l'enfant a condamné cette semaine la Birmanie pour violations graves. Composé de dix experts de «haute moralité et possédant une compétence reconnue», ce comité, présidé par M. Balembougo (Burkina Faso), a demandé à la junte militaire de Rangoon de mettre fin au travail forcé, à l'exploitation, à la prostitution des mineurs et au recrutement forcé des enfants dans l'armée, en qualité aussi bien de soldats que de porteurs de munitions et de vivres.

Le Comité n'a nullement été convaincu par les explications des autorités birmanes, contenues dans un très long rapport, pas plus que par celles, orales, de l'importante délégation de Rangoon, dirigée par M. Maung Kyi, vice-ministre, responsable du département de protection sociale. En outre, le chef de la mission permanente de la Birmanie auprès de l'ONU, M. Aye, a nié toutes les accusations et déclaré que «la liberté d'opinion et celle de religion sont respectées dans le pays».

Ce rapport affirme avant toute chose que, «en raison de machinations qui sont le fait d'éléments destructeurs de l'intérieur et de l'étranger, le pays se trouve au bord du désastre». En somme, les forces militaires n'auraient pris le pouvoir qu'afin de «sauvegarder les vies et les intérêts des populations». Bref, étant donné les circonstances, tout irait pour le mieux en Birmanie, encore que les mouvements étrangers entraîneraient, selon les représentants de Rangoon, «de graves conséquences pour les enfants de la région».

Ces arguments n'ont nullement ébranlé le Comité, qui a fait état d'informations de source fiable concernant les viols commis sur des enfants par des soldats en lutte contre les opposants. Une enquête de l'organisation humanitaire Human Rights Watch Asia a souligné l'aspect dramatique

de la situation des enfants, dont 38 % seulement ont accès à l'enseignement primaire. Des allégations de corruption dans l'enseignement supérieur qui aurait pour effet d'exclure les pauvres ont alerté le Comité. Tout semble prouver que la convention des droits de l'enfant est sans cesse violée en Birmanie. Selon Human Rights Watch Asia, des mineurs de treize ans sont recrutés de force dans l'armée où ils sont souvent contraints de transporter des charges beaucoup trop lourdes pour leur âge. On déplore aussi qu'au moins cinq mille de ces jeunes porteurs de fardeaux soient enlevés de force à leurs parents. Par ailleurs, toujours selon Human Rights Watch Asia, plus de deux cent mille jeunes ont été chassés de chez eux par l'armée en 1996.

Les enfants qui ont eu le courage de protester ont été condamnés à de lourdes peines de détention. Toute information concernant la situation des enfants est soumise à une censure draconienne. Des milliers d'entre eux sont soumis à des travaux forcés dans les grands projets d'infrastructure. Les événements ont contraint cinq mille autres à l'exil.

Les jeunes étant également victimes de la loi discriminatoire de 1982 sur la citoyenneté distinguant les citoyens d'une part, les citoyens associés d'autre part, et les citoyens naturalisés enfin, le Comité a demandé à la Birmanie de l'abroger. Ce dernier a également insisté sur la nécessité d'une coopération entre les autorités birmanes et l'UNICEF et d'autres organismes humanitaires pour promouvoir la protection des enfants. Il a recommandé une réduction du budget militaire, afin que des investissements sociaux en faveur des enfants puissent être pris en considération.

Les enfants qui ont eu le courage de protester ont été condamnés à de lourdes peines de détention

Libertés menacées à Hong-Kong

Londres proteste auprès de Pékin

AGENCE FRANCE-PRESSE

Londres — Le Foreign Office a convoqué hier l'ambassadeur de Pékin à Londres afin de protester contre des projets qui remettent en cause les libertés à Hong-Kong, démontrant sa préoccupation sur les conditions du retour de sa colonie sous souveraineté chinoise, et sa relative impuissance sur le cours des événements.

Le secrétaire d'Etat chargé de Hong-Kong, Jeremy Hanley, «adresse-ra mercredi après-midi un message très fort» à M. Jiang Enshu, a indiqué un porte-parole du Foreign Office.

Il lui signifiera que la Grande-Bretagne considère «parfaitement injustifiées» les projets visant à «supprimer ou édulcorer des lois conformes à la Loi fondamentale», qui servira de Constitution à la future Région spéciale administrative (RAS) hongkongaise, après le transfert de souveraineté, le 30 juin prochain à minuit.

La vive réaction de Londres qu'il est chargé d'exprimer fait suite aux recommandations formulées le week-end dernier à Pékin par le groupe d'étude juridique du comité préparatoire. L'organisme, où siègent des personnalités locales choisies par le gouvernement chinois, a suggéré l'abolition complète ou partielle de 25 lois, les jugeant contradictoires avec la Loi fondamentale de la RAS. Ces lois sont au contraire considérées par les démocrates hongkongais comme essentielles au maintien des droits de l'homme et des libertés.

Parallèles propositions «ne sont dans

l'intérêt de personne». En les endossant, la Chine «enverrait le mauvais signal» et minerait la confiance à Hong-Kong, a insisté le porte-parole du Foreign Office.

La convocation d'un ambassadeur représente un degré relativement élevé sur l'échelle des protestations diplomatiques. Elle va au-delà des remarques et observations formulées à intervalles réguliers à Pékin, depuis qu'a été enclenché le compte à rebours de la rétrocession qui mettra un terme à 150 ans de colonisation.

Le gouvernement britannique s'est jusqu'ici heurté à une fin de non recevoir des autorités de Pékin, accompagnée le cas échéant d'accusations d'ingérence ou de prétentions colonialistes, chaque fois qu'il a rappelé la Chine à ses obligations au terme de la déclaration conjointe sino-britannique de 1984. Ce texte prévoit le maintien, pendant 50 ans, du système capitalis-

te hongkongais, et la sauvegarde de ses droits et libertés.

Le représentant de la couronne dans le territoire, le gouverneur Chris Patten, a été régulièrement vilipendé, et boycotté par Pékin, après avoir imposé des réformes instillant un embryon de démocratie dans le territoire. Et la Chine a passé outre les mises en garde de Londres, en mettant sur pied une assemblée transitoire, destinée à remplacer le Legco, l'assemblée législative démocratiquement élue en 95, qui sera dissoute dès le retour de la colonie «dans le giron de la Mère-patrie».

Le premier ministre Major assure régulièrement que la responsabilité de la Grande-Bretagne vis-à-vis de son indépendance se prolongera au-delà de 1997. Mais tout comme les États-Unis, la Grande-Bretagne en sera réduite à élever des protestations, au besoin devant les instances internationales, admettent en privé les diplomates.

Tories et opposition à égalité

Londres — Les conservateurs et l'opposition disposent désormais chacun du même nombre de députés à la Chambre des Communes, 322 chacun, après le retour hier dans le giron tory d'un député qui avait fait défection en décembre dernier.

Sir John Gort avait quitté le groupe parlementaire conservateur en décembre, afin de manifester son opposition à un projet qui menaçait de fermer le service des urgences de l'hôpital de sa circonscription.

Hier, après un vote la veille sur la

santé publique, au cours duquel Sir John a estimé avoir reçu les «assurances nécessaires», ses services ont indiqué que le député avait «catégoriquement restauré sa coopération» avec le gouvernement.

La défection de M. Gort avait mis le gouvernement en minorité technique et avait été un nouveau signe de l'érosion de la majorité de M. Major à trois mois maximum des élections générales prévues au plus tard le 1^{er} mai prochain.

AFP

Conférence sur les Grands Lacs africains

Que le dialogue remplace le bruit des armes

CLÉMENT TRUDEL
LE DEVOIR

Que cesse le bruit des armes et qu'advienne une ère de dialogue au Zaïre et de négociations au Burundi; qu'au Rwanda se manifestent une justice équitable pour tous, le droit à la défense pleine et entière pour les accusés ainsi que le respect à la libre expression. Ces objectifs généraux forment l'ossature d'un Plan d'action et d'une déclaration commune émanant de la Conférence sur l'appui aux espaces démocratiques dans la région des Grands Lacs africains qui s'est déroulée du 20 au 22 janvier à Montréal.

Débattons en conférence de presse, hier, alors que la discussion avait toujours cours dans une autre salle entre délégués de maints organisations intéressées à la défense des droits dans ces trois pays, les enjeux jetés comme sur un brouillon paraissent de prime abord répondre à deux poids, deux mesures: on se montrerait par exemple plus tatillon envers le régime zaïrois de Mobutu dont on exige qu'il respecte sa promesse d'élections libres en 1997, tandis que les considérations sur la problématique du Burundi — en principe, l'appui est réitéré au plan de paix de l'ex-président tanzanien Julius Nyerere — seraient moins sévères envers l'auteur d'un coup d'Etat (Buyoya) qui exige la levée de l'embargo avant toute négociation sur un régime de transition.

Pour le Rwanda, le texte (provisoire?) porte davantage sur la mise sur pied d'un système judiciaire équitable, de règles de pratique donnant droit à une défense pleine et entière; il pose le souci du détail jusqu'à souhaiter un changement aux lois pour permettre aux femmes d'hériter.

Incohérence attribuable en partie aux intérêts nationaux, malgré le vecteur commun des droits de la personne? Il est vrai qu'un Rwandaise souligne que son gouvernement ne se considère pas comme «partie belligérante» au Zaïre, tandis que Hamili Kanaruzha, secrétaire exécutif du Conseil national des ONG de développement du Zaïre, évoque les tanks rwandais qui sont déjà intervenus aux alentours des villes de Bunya et de Beni; au Zaïre se trouveraient toujours, selon lui, «plus de 20 000 éléments des anciennes forces armées rwandaises». Sadi Ayo Alao, président du Groupe d'études et de recherches sur la démocratie et le développement économique et social en Afrique, résume le sens de trois jours de débats: «construire un environnement propice à la paix», ce qui ne comprend pas nécessairement une phase de mise en accusation des agresseurs, s'il s'en trouve.

La présidente intérimaire du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, Maureen O'Neil, annonce pour aujourd'hui une série de contacts à haut niveau, à Ottawa, pour décrocher des propositions concrètes.

L'armée soudanaise passe à l'offensive

AGENCE FRANCE-PRESSE

Khartoum — L'armée soudanaise a annoncé hier, pour la première fois depuis le début du conflit le 12 janvier, avoir lancé une vaste offensive contre «les ennemis» dans l'est du Soudan, alors que l'opposition appelait au soulèvement la population de Khartoum.

«Le gouvernement soudanais et les Forces populaires de défense [milice gouvernementale] ont tué et blessé des dizaines d'ennemis» et «l'armée, après avoir reçu de très importants renforts, a forcé l'ennemi à battre en retraite», selon le quotidien gouvernemental *al-Sudan al-Hadith*, qui ne précise pas où ces affrontements ont lieu. Pour sa part, l'hebdomadaire *Al-Mokhber* rapporte que les forces soudanaises «ont détruit six tanks des envahisseurs et leur ont infligé d'énormes dommages alors que l'aviation bombardait les positions ennemies».

L'Alliance Nationale Démocratique (AND), qui regroupe l'opposition nordiste et la guérilla sudiste a lancé une offensive le 12 janvier et s'est emparée des villes frontalières de Kurmuk et Qeissan. Elle contrôle environ 15 % de l'Etat du Nil Bleu, au sud-est de Khartoum, et affirme avoir tué 1260 soldats soudanais du 12 au 16 janvier. L'AND se trouve à 60 km de Damazin, site de la centrale électrique qui alimente Khartoum. Damazin est cependant bien défendue, disposant de 6000 soldats de l'armée de terre, une brigade blindée et une base aérienne.

En fait, l'opposition ne pense pas conquérir tout le pays par les armes. Un responsable de l'AND, le général Abdel Rahmane Saïd, a affirmé hier au Caire que les opérations visaient à «exercer des pressions militaires sur le régime de Khartoum en vue de préparer le terrain à un soulèvement».

É D I T O R I A L

Sagesse à reculons

Lise Bissonnette

À reculons et après avoir perdu presque une année en tergiversations, le gouvernement du Québec se décide enfin à explorer timidement la voie de l'amendement constitutionnel pour en arriver à créer des commissions scolaires linguistiques. Il le fait avec si peu de conviction, toutefois, qu'il bloque des issues avant même d'avoir vraiment décidé de bouger.

O n sait qu'après plus de vingt ans d'essais, d'erreurs et d'épiques résistances à cette réforme qui permettrait d'adapter enfin les structures scolaires de Montréal à sa réalité pluraliste, un large consensus s'est bâti, au cours des derniers mois, sur la nécessité de lever des contraintes contenues à la Constitution canadienne depuis 1867. Le gouvernement du Québec était le seul à ne pas s'y résigner, pour des raisons qui tenaient soit au fait que la proposition émanait du Parti libéral du Québec, soit à la répugnance naturelle des souverainistes à l'idée de recourir à un processus d'amendement contenu à la Constitution de 1982, que le Québec a refusé de signer. La ministre a tenté de contourner le problème par une solution non constitutionnelle, en juin dernier, mais sa formule était si biscornue qu'elle aurait eu pour effet de recréer, à l'intérieur des nouvelles commissions scolaires linguistiques, des fiefs religieux qui auraient rendu le système plus confessionnel qu'auparavant. Un tollé large et immédiat a eu raison de cette proposition.

La ministre se décide donc à passer le relais à son collègue titulaire des Affaires intergouvernementales, Jacques Brassard, qui ne réclamera pas tout de go un amendement constitutionnel mais qui sollicite une rencontre avec son homologue du gouvernement fédéral, Stéphane Dion, pour évaluer avec lui le processus et ses chances de succès. Le gouvernement, disait hier M. Brassard, désire obtenir des assurances sur deux points: la «modification» à l'article 93 de la Constitution devra se faire rapidement, et ne requérir que le consentement «bilatéral» des législatures d'Ottawa et de Québec. Mais Mme Marois confirmait, en point de presse, l'existence d'une troisième condition: la «modification» que souhaite le gouvernement du Québec ne saurait être celle que suggère le PLQ, ce qui complique singulièrement les choses et va à la fois contre la rapidité et la «bilatéralité». Et ce qui accroît les risques d'échec, dès la ligne de départ.

Pour relever le système scolaire québécois de ses vieilles obligations, il y a en effet deux façons de «modifier» l'article 93 de la Constitution de 1867, qui a confirmé la souveraineté des provinces en matière d'éducation et qui a aussi enchaîné les droits scolaires confessionnels. L'une serait l'abrogation des clauses de l'article 93 qui définissent l'exercice de ces droits. Selon la plupart des constitutionnalistes, il serait impossible de le faire par simple entente bilatérale entre Ottawa et Québec sans obtenir aussi le consentement des provinces qui étaient parties à cet accord au moment de la Confédération. L'autre façon de procéder, proposée par les deux experts Jean-Pierre Proulx et José Woehrling et véhiculée par le PLQ, est celle d'un amendement limité: il s'agirait plus simplement de faire disparaître le régime confessionnel particulier à Montréal et à Québec, qui leur est unique. Ce régime, par un accident histo-

rique, protège les droits des majorités catholiques et protestantes des deux villes, ce qui n'est pas le cas en Ontario où seule la minorité catholique est protégée. Les experts croient que le consentement de l'Ontario ne serait pas requis, et que le Québec atteindrait beaucoup plus rapidement ses objectifs.

Pour des raisons obscures, le ministre de l'Éducation ne désire pas s'engager dans cette voie. La ministre craindrait, dit-on, qu'en supprimant uniquement la protection constitutionnelle accordée aux majorités et en conservant le droit à la dissidence que la Constitution accorderait encore aux minorités catholiques et protestantes, on ne s'engage à nouveau dans un système complexe, à structures linguistiques et confessionnelles superposées, comme on lui a vivement reproché d'avoir voulu le faire en juin. Or tel n'est pas le cas. À peine quelques milliers d'élèves auraient encore un droit à la dissidence religieuse, surtout des protestants francophones qui, à Montréal, ne résistent pas au projet de commissions scolaires linguistiques et ne réclameraient probablement pas d'écoles «séparées». Par ailleurs, en laissant intact ce droit à la dissidence, le gouvernement du Québec éviterait de toucher aux droits acquis des «minorités», l'élément qui a failli faire basculer un amendement constitutionnel récemment requis par Terre-Neuve et qui en a fortement retardé l'adoption.

Les chances d'obtenir un processus rapide et bilatéral sont beaucoup plus fortes si le gouvernement se range à la solution dite Proulx-Woehrling que s'il ouvre la machine toute grande pour obtenir l'abrogation de toutes les garanties confessionnelles touchant autant les minorités que les majorités. Le gouvernement fédéral, qui a dû essuyer l'artillerie lourde des lobbys canadiens des «minorités» dans l'affaire de Terre-Neuve, et qui a même eu la faiblesse d'accepter un vote libre aux Communes sur la question, pourrait bien tergiverser à l'approche d'une élection générale.

Le rendez-vous entre M. Brassard et M. Dion est certes «un pas dans la bonne direction», comme on dit platement désormais quand se pointe le début de l'ombre d'une bonne volonté. Mais il est bien court. Encore une fois, les considérations politiques et politiciennes encombrant le dossier. Au moins ministres fédéraux, M. Dion, Mme Robillard, M. Pettigrew, ont assuré assez imprudemment qu'ils pourraient livrer cette marchandise constitutionnelle. En leur rendant la tâche plus difficile par la nature même de la demande, le gouvernement du Parti québécois, qui déteste la voie de l'amendement constitutionnel mais qui s'y trouve forcé, se console en embarrasant ses adversaires. L'affaire démontrera certainement la difficulté d'amender la Constitution canadienne dans un domaine où le Québec est déjà souverain, du moins en théorie. Et elle testera la volonté d'accommodement du premier ministre du Canada, qui deviendra encore plus chancelante à l'égard du Québec à la veille d'un scrutin pancanadien. Les commissions scolaires linguistiques, pour leur part, attendront encore longtemps leur avènement.

Les conditions
que pose Québec
rendent plus
improbable
l'amendement
constitutionnel.

L E T T R E S

Lettre au président Clinton

En janvier 1977, en ma qualité de président de la Communauté khmère du Canada, j'ai écrit une lettre au président James Carter, qui fut publiée en français par *Le Devoir* de Montréal et en anglais par un journal de San Diego. Je demandais au président Carter de faire quelque chose pour mes compatriotes cambodgiens alors martyrisés par les Khmers rouges.

Hélas, l'Amérique à ce moment-là était juste sortie du borbier vietnamien et ne pensait qu'à guérir ses blessures. Aujourd'hui, je fais appel au président Clinton, un autre démocrate, pour que les 58 000 morts américains soient enfin reconnus par le monde entier comme des héros de la liberté: en aidant les peuples du Vietnam à retrouver sans effusion de sang cette liberté. Comment?

Les événements en Bosnie et en Tchétchénie ont révélé un autre mal caché derrière le communisme, la domination d'un peuple majoritaire sur d'autres peuples minoritaires. Les Bosniaques et les Tchétchénes ont démontré qu'il y a des biens plus précieux que la paix physique: la liberté et la sauvegarde de son identité culturelle.

Je ne demande pas au président d'envoyer des canons aux Thos, aux Thaïs, aux Méos, aux Jaraïs, aux Rhadés, ni aux Chams, ni même à mes frères les Khmers, ces peuples minoritaires du Vietnam.

Je lui demande seulement d'employer contre le gouvernement totalitaire de Hanoï, qui tente d'assimiler ses minorités ethniques en imposant une seule langue, une seule culture et une seule ligne de conduite, ces armes diplomatiques et économiques mais combien pacifiques et efficaces

qui ont contribué à mettre fin à l'apartheid en Afrique du Sud.

Après la chute du communisme en Europe, les investisseurs américains qui se disputent maintenant une place au Vietnam non seulement insultent la mémoire de 58 000 des leurs mais sont aussi en train de fouler aux pieds les restes de MIAs, des soldats non encore retrouvés.

Pen Nearovi
Vancouver, 3 janvier 1997

Le sort des animaux

La Société québécoise pour la défense des animaux (SQDA) s'inquiète du sort que l'on réserve aux animaux dans le cadre du projet pilote concernant la garde en captivité et la commercialisation du cerf de Virginie et d'animaux exotiques.

La SQDA aimerait savoir du ministre de l'Environnement et de la Faune, David Cliche, comment il entend encadrer les permis et les activités commerciales reliés à la garde en captivité des animaux, quelles lois seront appliquées pour protéger les animaux des abus et des mauvais traitements et quel palier gouvernemental exercera une autorité sur ces activités?

Comment se fera l'abattage des bêtes? Le communiqué indique que ce ne sera pas de la chasse mais de l'abattage...

Quels mécanismes seront mis en place pour s'assurer que les animaux ne feront pas l'objet d'une chasse en enclos?

Le ministre a autorisé aussi un permis dit récréatif qui permettra la garde en captivité par des particuliers d'un petit nombre d'animaux à des fins personnelles...

Pourquoi autorise-t-on à des particuliers de garder en captivité des animaux «sauvages»?

Quel est le but de ce permis?

N'est-ce pas là l'autorisation de chasser du «gibier» dans sa cour?

La Société n'est pas en faveur du projet et considère que l'élevage en enclos d'animaux dits «sauvages» ou «exotiques» entraîne pour l'animal beaucoup d'anxiété, de stress et d'inquiétudes.

Et, point très important: la contamination. La Fédération canadienne de la faune a déjà publié les résultats d'une étude qu'elle a effectuée sur ce sujet (*Game Framing in Canada: a threat to native wildlife and its habitat*, 1992).

L'étude mentionne que la contamination (particulièrement la tuberculose) dans les fermes d'élevage de gibier compromet la santé des troupeaux «sauvages» par la proximité d'animaux infectés qui s'échappent des enclos.

Il nous semble qu'à la lumière de cette seule information, le ministère devrait tenir compte sérieusement des conséquences désastreuses que cette situation pourrait causer à la santé des animaux d'élevages et «sauvages».

Richard Chartier
Directeur général de la SQDA
Montréal, 10 janvier

Suis-je un homme riche?

Si je comprends bien, M. Brassard estime la valeur de nos 28 000 kilomètres de route à 30 milliards de dollars, c'est-à-dire environ 1000 \$ le mètre.

J'ai la chance d'avoir une longue allée de près de 100 mètres. Est-ce que ça vaut 100 000 \$? Est-ce que je suis un homme riche?

John Isaac
Beaconsfield, 17 janvier 1997

AU CONCLAVE DE DESJARDINS...



O P I N I O N

Axworthy et l'engagement constructif

MAMADOU DJIBO, P.H.D.
Centre d'études africaines
Département de philosophie
Université d'Ottawa

D e puis l'arrivée de Lloyd Axworthy aux Affaires étrangères, les axes essentiels de la politique extérieure du Canada semblent mieux dessinés. De plus en plus, il est question de politique d'engagement constructif.

Ce n'est point, hélas, du côté des rapports avec la Chine, pays avec lequel le Canada tente de négocier le respect des droits de la personne — diplomatie du négoce — par le biais de l'apologie du bon gouvernement, que ces changements sont perceptibles.

C'est davantage du côté de l'Afrique et singulièrement à l'égard du Nigeria que le changement est marqué.

De l'accueil de la famille Saro-Wiwa à la lutte presque solitaire au sein du Commonwealth pour l'imposition de sanctions économiques contre le Nigeria, il est indéniable que la politique africaine du Canada sous l'impulsion d'Axworthy a gagné en clarté.

S'agit-il d'une politique d'affirmation d'une certaine image du Canada au regard de l'opinion publique mondiale par la défense des droits de la personne?

Chose certaine, il est louable de remarquer que dans le cadre de la défense des droits de la personne et de l'État de droit démocratique, le Canada à travers Axworthy cherche à échapper à cette espèce de quasi-état de nature qui sert de cadre de référence à la politique internationale.

En rompant avec cette politique de profit bas observée par son prédécesseur André Ouellet, Lloyd Axworthy tente de rendre plus active la pratique de la diplomatie canadienne.

Faut-il y voir les prémisses d'une certaine éthique de son action diplomatique? Si tel était le cas, il faudrait d'une part voir dans quelle mesure une telle éthique pourrait déboucher

sur une forme d'action efficace dont les fins seraient articulées sur le respect de la vie humaine comme valeur suprême à protéger; d'autre part, il importerait de mesurer jusqu'à quel point, parce que nourrie des principes de l'État de droit démocratique (dont l'ambition universaliste n'est plus à démontrer même si elle est contestée), elle est capable de rester indifférente aux assauts du relativisme ambiant qui s'appuie sur l'existence des formes de vie différentes pour reconnaître ou postuler une pluralité de morales et, par ricochet, de formes de gouvernement.

C'est que cette éthique de l'action diplomatique en se fondant et en défendant les principes et valeurs de l'État de droit démocratique, est sommée de démontrer les limites des principes de justice différents qui voudraient se fonder sur les particularismes des pays.

Ses partisans estiment que des pays tiers peuvent se prévaloir de projets de vie différents de ceux de l'État de droit démocratique aussi longtemps que de tels projets ne menacent pas les intérêts majeurs des démocraties libérales qui restent le libre commerce et la coopération. C'est du reste ce que par exemple les officiels chinois font valoir.

Ces arguments des relativistes sont fallacieux dans la mesure même où pour définir un projet de vie alternatif à celui de l'État de droit démocratique, il faut pouvoir d'abord jouir de deux préalables essentiels: la vie et la liberté de choix.

Or précisément, tel n'est pas le cas au Nigeria (pas plus qu'en Chine) depuis l'exécution de Ken Saro-Wiwa et de ses compagnons du Mosop. En militant pour des sanctions contre la junte militaire dirigée par Abacha, est-on passé du stade de la force du discours et donc de la persuasion (pour construire un consensus) à celui de la dissuasion par la prise éventuelle de sanctions économiques? Tel semblerait le cas.

Et si de telles mesures devenaient

effectives, loin de consacrer l'échec de cette approche «éthiquement» engagée, elles militeraient au contraire en faveur de la protection des droits de la personne qui est ici indissociable d'un certain activisme diplomatique.

Là où les droits fondamentaux sont violés et où l'équité sociale est niée dans son principe même, il y a de la place pour cette forme d'activisme diplomatique.

Non seulement elle témoignerait d'une certaine réputation du Canada à l'extérieur, mais aussi et surtout, elle procure aux libéraux un gain politique en épousant l'opinion de la majorité des Canadiens.

En levant le voile pudique jusque-là jeté sur le lien qui existe entre les droits de la personne et les relations commerciales, il rend crédible la prévention des drames humains. Par exemple, en s'engageant à éliminer les mines anti-personnel — qui est en fait la reconnaissance lors même qu'elle n'est pas encore explicite de la responsabilité indirecte des pays industriels qui en sont les principaux producteurs et exportateurs —, on accompli un pas important dans la protection des populations civiles.

Ce défi complexe que tente de relever Lloyd Axworthy, bien que louable, ne brille pas encore par sa cohérence.

Pour ce faire, il faudra qu'elle soit observée indistinctement partout, c'est-à-dire aussi bien au Nigeria qu'en Chine.

Où alors doit-on y voir un traitement asymétrique s'il est vrai que la Chine semble révéler du domaine réservé des évocations discrètes des droits de la personne? Et auquel cas, on accredité l'idée selon laquelle la défense des droits de la personne croît en raison inverse du volume commercial escompté.

Une fois ces ambiguïtés levées, Axworthy aura le crédit d'avoir montré par l'exemple ce qu'une éthique de l'action diplomatique peut faire comme différence dans l'amélioration de la situation des droits humains.

À P R O P O S

...du travail à temps partiel

L'emploi à temps partiel occupe une part grandissante de l'emploi total, comptant pour 17,1 % de l'ensemble en 1995, une hausse de 2 % depuis 1987, dernière date pour laquelle les données révisées ont été calculées.

Un peu plus du quart des femmes travaillent à temps partiel, contre environ 10 % chez les hommes. Ces proportions sont en hausse depuis 1987, tant chez les hommes (+ 2,2 %) que chez les femmes (+ 1,2 %).

Parce que la croissance du travail à temps partiel a été plus importante chez les hommes, ces derniers occupent maintenant 31,9 % de l'ensemble de ces emplois. Les femmes sont cependant encore largement majoritaires dans ce type d'emplois, comptant pour 68,1 % de l'ensemble.

Simon Langlois, in *Québec 1997*, l'agenda, collaboration Fides-Le Devoir.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAFAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAISCEQUEDOIS

IDÉES

Contrôle de la pollution agricole

Un pas en avant, trois pas en arrière

L'aide financière accordée à des industries polluantes comme la production porcine devrait plutôt soutenir la conversion à l'agriculture biologique

PRISCILLA GAREAU

Biologiste
Groupe de recherche et d'intérêt
public
Université du Québec à Montréal
(GRIP - UQAM)

L'industrie porcine remporte la palme des activités agricoles les plus dommageables pour l'environnement.

cherie et de l'Alimentation (MAPA) et ses partenaires démontre l'urgence de rationaliser les pratiques d'épandage d'engrais en fonction des différentes cultures et types de sols.

Actuellement, les pratiques d'épandage des déjections animales considèrent uniquement le besoin en azote des cultures produites sans tenir compte de la capacité de support réel des sols. Les dégâts causés par les pratiques d'épandage peuvent être minimisés en mesurant les besoins nutritifs des différentes cultures, leur potentiel de recyclage des engrais épanchés, mais également l'aptitude des sols à retenir et transformer les engrais. Pourtant, malgré les nombreuses études scientifiques réalisées à ce sujet, 35 millions de mètres cubes de fumiers et lisiers sont produits annuellement au Québec, causant la situation problématique que l'on rencontre pour l'instant. Un bilan du Programme d'aide à l'amélioration de la gestion des fumiers (PAAGF) dévoile que 74 % des bâtiments d'élevage du bassin de la rivière Richelieu sont non conformes à la réglementation sur la prévention de la pollution par les établissements de production animale. Cet automne, une lueur d'espoir était apparue chez les environnementalistes lorsque David Cliche, ministre de l'Envi-

ronnement et de la Faune (MEF), avait annoncé la modernisation du règlement sur les normes d'épandage des fumiers et lisiers. La mise en vigueur de ce projet de règlement obligerait tous les agriculteurs à faire approuver par le MEF un plan de fertilisation compatible avec la capacité des sols et des cultures tout en étant adapté au rythme des saisons. Cependant, la désillusion fut grande à la suite de l'annonce d'une entente de principe survenue entre l'Union des producteurs agricoles (UPA) et le MEF. En effet, cette entente prévoit d'exclure



Le Québec est sérieusement en retard sur l'Europe où existent, depuis les années 80, des programmes élaborés d'aide à l'agriculture biologique.

les fumiers et les lisiers de porc de la future norme sur les excès de phosphore dans les sols alors qu'ils sont les principales sources de surfertilisation.

L'azote et le phosphore sont deux composés découlant du surplus et de l'épandage d'engrais qui occasionnent des problèmes de contamination des sources d'eau potable. Alors que les composés azotés contribuent à l'acidification des cours d'eau et des sols, les composés phosphatés favorisent l'eutrophication des milieux aquatiques en engendrant une prolifération de végétaux aquatiques. Le gouvernement ayant minimisé l'impact des activités agricoles sur la qualité des cours d'eau, on observe actuellement une augmentation de la contamination des tributaires du fleuve Saint-Laurent à forte densité agricole. Ainsi, malgré des dépenses de 5,5 milliards consacrées à l'assainissement des eaux en milieu urbain et rural, le fait de ne pas avoir apporté de correctifs au volet agricole aura empêché de récupérer l'usage de l'eau dans les bassins des rivières Yamaska, Chaudière et L'Assomption.

L'ampleur de la contamination du fleuve Saint-Laurent et de ses tributaires est alarmante et explique les coûts élevés des traitements rendus nécessaires pour la rendre potable. À titre

d'exemple, la population de Repentigny a dû prévoir pour obtenir une eau potable 25 millions pour construire l'usine, 2 480 000 \$ pour les coûts d'amortissements sur 25 ans et trois millions pour les coûts d'exploitation annuelle. Aussi, une estimation préliminaire de l'ancien ministre de l'Environnement du Québec, le MENVIQ, datant de 1991, indique qu'à cause de la pollution aquatique, la société paye annuellement pour contrer les épidémies 2,5 millions, les endémies 300 millions et les avis de bouillir l'eau 2,5 millions. Non seulement les pratiques irréfléchies d'épandage d'engrais contribuent à gonfler la facture en traitement de l'eau potable mais elles apportent de plus des risques pour la santé humaine. En effet, ces pratiques d'épandage d'engrais augmentent le contenu en carbone organique de l'eau et l'ajout de chlore entraîne la formation de composés toxiques appelés trihalométhanes. Ainsi, une étude récente associe les cancers de la vessie et du rectum à la présence de ces composés toxiques dans l'eau potable. Bien que cette situation soit inquiétante, le MEF fait la sourde oreille aux multiples revendications des groupes environnementaux, en santé publique et de citoyens relatives aux réglementations désuètes sur le contrôle de la pollution agricole.

Alternatives

Une des solutions afin de contrer la pollution agricole serait d'offrir une aide financière substantielle aux entreprises agricoles désireuses de se convertir à une agriculture biologique au lieu d'encourager les industries agricoles polluantes comme la production porcine. D'ailleurs, une étude datant de 1989 de l'Académie des sciences des États-Unis révèle que l'agriculture biologique est au moins aussi efficace et rentable que les méthodes basées sur le recours intensif aux engrais et pesticides chimiques. Le Québec est sérieusement en retard sur l'Europe qui, depuis la fin des années 80, possède des programmes d'aide à l'agriculture biologique. Non seulement de nombreux pays de la Communauté européenne offrent des programmes d'aide pour la transition à l'agriculture biologique mais ceux-ci se sont dotés d'une réglementation dans laquelle l'appui financier privilégie les produits issus de l'agriculture biologique.

Actuellement, la réglementation québécoise relative au contrôle de la pollution agricole démontre des lacunes importantes et est rarement prise au sérieux par les producteurs agricoles. Par conséquent, une réglementation adaptée à la problématique actuelle est essentielle afin d'assurer la durabilité des activités agricoles et la protection de l'environnement, ce qui profitera largement à l'ensemble de la population pour des raisons économiques et de santé.

Vote des jeunes à 16 ans

Moi, voter?
Quelle
décision!KARINE BÉLAIR
Secondaire IV
Collège Sainte-Marcelline

«Moi, voter? Je ne crois pas, monsieur!» Voilà ce que je répondrais à celui qui viendrait me dire que les jeunes de 16 ans voteront aux prochaines élections. Pourquoi? Peut-être tout simplement parce que je ne me sens pas prête à assumer une telle responsabilité! L'idée d'aller moi aussi remplir un bulletin de vote est pourtant très flatteuse... Elle donne une illusion d'importance, de maturité! Pourtant, je ne crois pas que voter se résume à tracer un croix sur un bout de papier, et c'est pourquoi je demeure sceptique à l'idée que nous aussi, adolescents de 16 ans, puissions aller remplir ce «devoir» du citoyen. Peut-on remettre l'avenir de notre pays entre des mains qui, hier encore, étaient occupées à coiffer la poupée Barbie ou à faire avancer un camion-jouet?

C'est comme
laisser à
un poète la
responsabilité
de choisir
un général

Demandez à ma génération de définir le mot «premier ministre». Demandez-lui de vous résumer en quelques mots le rôle des députés. Silence. Je ne pourrais même pas moi-même expliquer le fonctionnement de notre système gouvernemental! Et pourtant, je ne vis pas en recluse au fond des bois! Je fréquente un des meilleurs collèges de Montréal... On a eu beau m'apprendre les axiomes d'Euclide ou les règles de grammaire, jamais on ne m'a parlé du gouvernement qui décide de notre vie à nous, Canadiens. Et on voudrait que j'aie élu les prochains ministres! C'est comme laisser à un poète la responsabilité de choisir un futur général d'armée!

De plus, nous, adolescents, sommes très influençables... Cette situation est tout à fait normale! Nous sommes à la recherche de nos goûts, de nos capacités et de notre personnalité. Mais voilà... Certains adultes aux intentions pas toujours «catholiques» pourraient justement essayer d'en profiter pour nous convaincre de leurs idées! Demandez aux jeunes s'ils étaient pour ou contre l'indépendance du Québec... Eh bien, vous constaterez qu'ils avaient la même opinion que leurs parents ou leurs professeurs. Avoir des idées semblables à celles de notre famille, c'est normal... Mais on tente d'en imposer à ceux qui ont moins de caractère! Par exemple, lorsque les jeunes voient que leurs idoles ont telle ou telle opinion

Comment faire
les bons choix
si le bandeau
de l'ignorance
nous couvre
les yeux?

sur un sujet, ils se laissent influencer et en viennent à ne plus avoir d'opinion personnelle! Malgré tout, nous serons les adultes de demain. Nous devons prendre notre avenir en main et ne pas toujours laisser aux adultes le soin de décider de notre vie future! C'est pourquoi je crois que des séances d'information, des programmes éducatifs s'imposent dans les écoles si on veut permettre aux jeunes de 16 ans de voter. Nous avons grandement besoin d'être renseignés sur le gouvernement qui dirige notre pays avant de vouloir en élire les membres! Après tout, comment faire les bons choix si le foulard de l'ignorance nous bande les yeux? Le droit de vote n'est pas comparable au jeu de l'âne où, au hasard, on colle une queue en espérant qu'elle tombe sur le postérieur de l'animal. On ne peut se permettre de poser le «X» au mauvais endroit: c'est l'avenir du pays qui est en jeu!

Voter à 16 ans... Nous, les jeunes, sommes-nous assez responsables? Quand je prends conscience du taux toujours plus élevé de décrochage scolaire et du problème de la drogue chez les adolescents, je me demande si on ne devrait pas apprendre aux jeunes à prendre en main leur propre avenir avant de leur demander de décider de celui du pays.

Sécurité du revenu

Le workfare, ni solution miracle ni injustice

Les exclus ont leur part de responsabilité à assumer s'ils veulent se réintégrer à la société

LAURENT DE BLOIS

Sillery

À propos du workfare, dans une opinion publiée par *Le Devoir* du 31 décembre 1996, MM. Panet-Raymond et Shragge semblent croire que la responsabilité de l'insertion des exclus repose sur la société, particulièrement l'État, et que les assistés sociaux sont victimes de discrimination, injustement ciblés de façon punitive.

Il y a bien sûr une part de vérité dans cette hypothèse. Il est évident que plusieurs itinérants n'ont pas ou plus les capacités nécessaires à leur insertion sociale. Il est également possible que certains fonctionnaires du ministère de la Sécurité du revenu soient parfois méprisants. D'aucuns arrivent même aisément à citer une longue liste de cas pathétiques ne pouvant satisfaire leurs besoins élémentaires sans aide extérieure.

Il y a cependant aussi de nombreuses personnes aptes au travail, vivant en marge de la société, qui donnent un sens bien étrange aux mots «dignité» et «honneur». Selon ces personnes, la dignité et l'honneur les empêchent d'accepter un emploi payé au salaire minimum,

de même que ces valeurs les empêchent de chercher du travail dans un secteur ou une ville trop loin du quartier où elles ont leurs habitudes. Leur dignité ne les laisserait pas accepter un travail de plongeur dans un restaurant, un emploi où il faut être disponible le soir ou la fin de semaine, un poste où il faut obéir aux ordres d'un patron jugé trop tyrannique, un travail qui ne correspond pas à leurs aspirations.

Par contre, ces personnes n'ont pas mauvaise conscience lorsqu'elles passent des journées entières devant leur téléviseur à attendre un chèque mensuel qui les «force» à vivre sous le seuil de la pauvreté. Elles en ont long à dire sur les riches qui tirent tous les bénéfices du système. Bien sûr, ces soi-disant riches travaillent parfois 50 à 60 heures par semaine, alors qu'eux n'en travaillent pas 50 par an. Bien sûr, ces riches ont étudié de nombreuses années, souvent en s'endettant, alors qu'ils ont eux-mêmes préféré abandonner l'école à l'adolescence pour un emploi éphémère qui devait leur payer une vieille voiture de sport équipée d'un système de son puissant. Selon eux, si ces riches ont autant bûché pour réussir, c'est qu'ils aiment ça. Ils ne voient pas pourquoi ceux qui travaillent plus devraient être plus aisés.

Lorsque l'on demande à ces victimes exclues si elles ont réellement tenté de trouver du travail, plusieurs répondent que oui, mais tous les emplois auxquels elles ont postulé leur ont été refusés par manque d'expérience, par discrimination ou pour ne pas avoir eu les contacts nécessaires qui favorisent toujours les mêmes. Cependant, si on va au fond des choses, on réalise que ces personnes se sont intéressées uniquement aux emplois qui leur plaisaient. Ou alors on s'aperçoit qu'elles ne savent pas se présenter, qu'elles ont une attitude défaitiste, qu'elles refusent de modifier leur apparence pour plaire à des patrons trop conformistes, qu'elles refusent d'apprendre un métier qui correspond au marché du travail mais qui s'écarte trop de leurs centres d'intérêt.

Félix Leclerc disait que «la meilleure façon de tuer un homme, c'est de le payer à ne rien faire». Ces personnes se laissent passivement mourir à petit feu. Il faut leur redonner la fierté de toucher un chèque gagné en travaillant, la satisfaction d'accomplir une besogne parfois difficile et exténuante mais également source d'indépendance et de véritable fierté. Il faut leur apprendre qu'il est plus honorable de gagner 800 \$ en travaillant pour un méchant capitaliste que de toucher la même somme mensuelle en regardant la télévision dans la crainte

d'une visite d'un «inspecteur du Bien-Être». Il faut respecter le tempérament de chacun et faire preuve de patience, sans toutefois se laisser aller à la complaisance. Il faut offrir une aide aux personnes ayant du mal à s'insérer dans la société sous forme de formation professionnelle ou de soutien financier temporaire. D'ailleurs, au vu de la situation actuelle, il est clair que les moyens présentement mis en œuvre pour faciliter l'intégration des personnes en difficulté sont insuffisants.

Par contre, il faut également forcer ces personnes exclues à réapprendre le sens de la dignité et de la fierté. Elles doivent savoir supporter des horaires contraignants, elles doivent accepter d'exécuter des tâches parfois déplorables, elles doivent apprendre à lutter pour se faire une place au soleil. En bref, elles doivent cesser de croire que la société a le devoir et la responsabilité d'offrir à chaque citoyen une place qui correspond à ses aspirations. Chacun doit prendre en main sa propre destinée. La société doit offrir des outils pour arriver à ce but, mais elle ne doit en aucun cas se substituer à l'individu pour assurer sa subsistance, sauf en ce qui concerne les «inaptes au travail», envers lesquels nous avons tous un devoir de solidarité.

Il faut forcer
les exclus
à réapprendre
le sens
de la dignité
et de la fierté

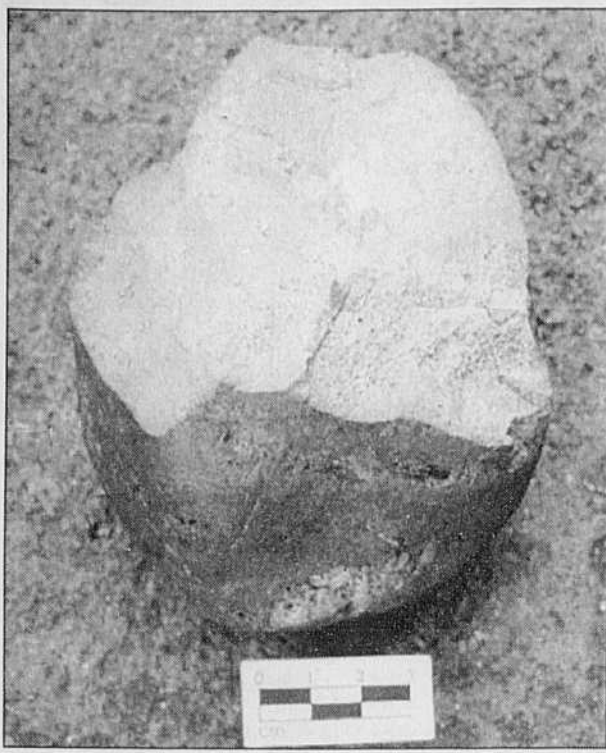
L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut; Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélaïr (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Legault, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutrisac, Jean Pichette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslaine Côté, Marlene Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guyline Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon, Francine Ouellet (secrétaires). LA PRODUCTION: Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zúida. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION: Yves Boutinette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Le marteau de Fred



RUTGERS UNIVERSITY ASSOCIATED PRESS

CETTE PIERRE, de la grosseur d'un poing, est en réalité le plus vieil outil de fabrication humaine que nous ayons jamais trouvé. Elle a été travaillée comme le prouvent les traces d'éclats encore visibles aujourd'hui. Des chercheurs de l'université Rutgers du New Jersey ont trouvé cette pierre à Gona, en Éthiopie, parmi un gisement de plusieurs milliers de pierres semblables. Ils évaluent son âge à 2,5 millions d'années, ce qui fait reculer de 250 000 ans l'âge des outils les plus anciens et pourrait remettre en cause la date d'apparition de l'homme sapiens.

ERRATA

Séguin plutôt que Chirac

Hier, nous rappelions que l'ancien ambassadeur canadien à Paris, Benoît Bouchard, avait qualifié une personnalité politique française de « loose cannon », ce qui n'avait pas favorisé le rapprochement entre la France et le Canada. Ces propos s'adressaient à Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, et non pas au président Jacques Chirac.

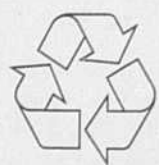
Char Davies et non Charles

Dans le texte de Christian Rioux publié hier, il fallait bien lire que c'est l'artiste Mme Char Davies (et non Charles Davis) qui a réalisé l'œuvre multimédia *Osmose*, qu'on songe à faire venir au Centre culturel canadien de Paris. Toutes nos excuses.

EN BREF

Mort suspecte d'un détenu

(PC) — Un détenu, Giuseppe Sereno, est décédé mardi soir à l'âge de 49 ans à la suite d'une émeute au pénitencier à sécurité maximale de Millhaven, à Kingston en Ontario. Un porte-parole du Service correctionnel pour la région de l'Ontario, Ron Fairley, a expliqué que 22 détenus, refusant de rester dans leur cellule, avaient participé à une émeute après l'heure du repas. Après avoir fouillé chaque cellule, les gardiens ont découvert que M. Sereno était blessé. Sa mort a été constatée par des médecins dans la nuit. La nature de ses blessures n'a pas été déterminée de façon concluante, mais il souffrait de blessures à la tête, probablement infligées par un couteau. Un médecin légiste doit faire un rapport sur les causes du décès. Les corps policiers et les services correctionnels mènent une enquête. Aucun suspect n'a été identifié.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Sur Internet devoir@cam.org
Agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)
Version internet (514) 278-6060
1-800-563-5665

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement no 0854. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

QUÉBEC Une certaine confusion

SUITE DE LA PAGE 1

grew selon lesquelles « cette question pourrait se régler de façon bilatérale et rapidement », dit-il.

Mais une certaine confusion règne encore sur la nature même de la modification demandée par Québec. Le ministre Brassard n'a pas voulu indiquer clairement ce qu'il demandait exactement pour l'article 93, réservant ces demandes pour M. Dion. « Amendement peut signifier abrogation », dit-il, ajoutant: « pour nous, il s'agit de modifier une loi du XIX^e siècle dont une disposition est complètement archaïque ».

Et interrogée sur une solution avancée l'année dernière par deux spécialistes, Jean-Pierre Proulx et José Wœhring, qui proposait de modifier l'article 93 plutôt que de l'abolir afin de mettre fin à la protection exceptionnelle accordée aux commissions scolaires de Montréal et de Québec, le ministre Marois a indiqué que Québec ne retenait pas la solution des deux chercheurs.

Si la négociation proposée nécessitait des discussions avec plusieurs provinces, Québec réviserait sa stratégie.

« Si d'autres provinces sont impliquées, ce n'est pas évident que le consensus se fera rapidement », explique M. Brassard. Et dans une discussion à six, plusieurs pourraient être tentés d'élargir l'ordre du jour. Si le gouvernement fédéral nous dit « le bilatéral, oubliez ça », je ferai rapport au Conseil des ministres, parce que cela constituerait un changement majeur dans la voie choisie ».

On sait que l'article 93 de la Constitution canadienne garantit des droits confessionnels aux protestants et aux catholiques dans les territoires scolaires de Montréal et de Québec, une réalité juridique incontournable à laquelle se sont butés tous les gouvernements qui ont tenté de restructurer le réseau scolaire depuis 20 ans.

En juin dernier, le ministre Marois avait présenté un projet visant à remplacer les actuelles commissions scolaires confessionnelles par des commissions scolaires linguistiques dotées de comités confessionnels, pour respecter les obligations constitutionnelles, mais ce bricolage compliqué avait suscité un tollé et le ministre avait retiré son projet.

Mme Marois avait alors référé le dossier aux États généraux sur l'éducation, qui lui conseillaient en octobre de s'attaquer au cœur du problème en entreprenant des démarches pour abroger l'article 93 de la Constitution.

Une négociation positive prouverait-elle la souplesse du fédéralisme? « On verra, vous présumez de l'issue du processus », a répondu prudemment hier le ministre Brassard.

Quant à la ministre Marois, elle a clairement indiqué qu'il n'est pas question de maintenir des commissions scolaires



PRESSE CANADIENNE

Les ministres Pauline Marois et Jacques Brassard, responsables respectivement de l'Éducation et des Affaires intergouvernementales, lors de l'annonce hier de la nouvelle stratégie qu'emploiera Québec dans le dossier des commissions scolaires confessionnelles.

confessionnelles. Mais « cela n'élimine pas la discussion [future] sur le statut de l'école et l'enseignement de la religion à l'école », ajoute-t-elle.

Des réactions positives, mais des questions sans réponse

Le désir de Québec de négocier avec Ottawa une telle modification constitutionnelle a visiblement ravi la Centrale de l'enseignement du Québec, mais la Fédération des commissions scolaires se montre prudente.

« Nous pouvons enfin espérer une modernisation de notre système scolaire », de dire la présidente de la CEQ Lorraine Pagé.

L'Alliance des professeurs de Montréal y voit aussi un pas dans la bonne direction pour « mettre fin au doublement onéreux des structures actuelles et garantir l'accès à tous les citoyens, quelle que soit leur origine, à une véritable école commune et laïque ».

La Fédération des commissions scolaires du Québec se montre toutefois très prudente, exigeant de Québec « qu'il précise davantage ses orientations avant de demander une modification constitutionnelle », par exemple par le biais d'une commission parlementaire.

La Fédération se demande, entre autres, par quoi on veut remplacer l'article 93, et quelles sont les intentions

réelles du gouvernement en regard de la confessionnalité à l'école.

Le porte-parole de l'opposition libérale à l'Assemblée nationale, François Ouimet, se réjouit de l'intention du gouvernement de négocier cette question avec Ottawa, mais il souligne qu'il sera difficile d'abroger l'article 93, « qui est le résultat d'un compromis historique [en 1867] entre le Haut-Canada et le Bas-Canada ». En ce sens, M. Ouimet croit que l'Ontario devra être mêlé aux discussions.

La démarche du gouvernement lui apparaît « hasardeuse et susceptible de mener à des contestations judiciaires », ajoute-t-il.

À Montréal, où le débat sur cette question a toujours été très animé, le président de la CECM, Michel Pallascio, continue à affirmer qu'il est possible de créer des commissions scolaires linguistiques « tout en respectant la liberté de choix », ce qui impliquerait dans son esprit la cohabitation avec des structures confessionnelles.

De son côté, la présidente du MEMO, le parti d'opposition au Conseil des commissaires de la CECM, se montre « très contente » de la décision gouvernementale.

« Cela fait dix ans que le MEMO réclame qu'on fasse cette approche avec le fédéral », dit Diane de Courcy. La ministre fait preuve ici d'une belle maturité politique ».

1996, année humide et coûteuse

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — L'année 1996 a été humide... et coûteuse.

On a connu l'an dernier des records de pluie, de grêle et de neige à travers le pays, constate le Service de l'environnement atmosphérique.

« 1996 se classe comme l'année la plus humide en 49 ans, soit depuis qu'on a commencé à colliger des données comparables sur les précipitations, en 1948 », signale l'agence fédérale dans un rapport diffusé sur Internet.

La plupart de ces précipitations sont survenues dans le cadre d'événements « extrêmes », a indiqué Henry Hengeveld, un scientifique de l'agence, en entrevue hier. « Ce n'est pas nécessairement que nous avons eu davantage de jours pluvieux, c'est que lorsqu'il pleuvait, il pleuvait plus fort », a-t-il expliqué.

Les réclamations auprès des compagnies d'assurances pour dommages attribuables aux intempéries devraient totaliser environ 700 millions, soit nettement plus que le record précédent de 500 millions établi en 1991, a déclaré Jim Harries, du Bureau d'assurances du Canada.

Pourtant, la plus grande partie des dommages n'étaient même pas couverts par les assurances. A elles seules, les inondations au Saguenay ont causé des dommages estimés à un milliard.

« Plusieurs de ces coûts sont à la charge des contribuables et ils augmentent, a fait valoir Louise Comeau, du groupe environnemental Sierra Club. C'est pourquoi les gouvernements doivent faire quelque chose à propos des changements climatiques ».

Plusieurs scientifiques considèrent que le comportement des éléments météorologiques change avec l'accumulation des gaz dus à l'effet de serre dans l'atmosphère. Des gaz comme le gaz carbonique, produit par l'utilisation de combustibles fossiles, emprisonnent la chaleur du soleil dans l'atmosphère.

« Les tempêtes plus violentes auxquelles nous avons assisté sont pleinement conformes à ce que les modèles [d'un réchauffement de l'atmosphère] prédisent depuis plusieurs années », a dit M. Hengeveld. Les modèles indiquent que, globalement, les précipitations vont augmenter ».

Des données préliminaires indiquent que la moyenne nationale des précipitations au Canada en 1996 a été de 11 % au-dessus de la moyenne à long terme.

Au Sommet de la Terre, il y a cinq ans, le Canada s'était engagé, avec d'autres pays, à stabiliser d'ici l'an 2000 ses émissions de gaz carbonique aux niveaux de 1990. Mais les plus récentes projections permettent de prévoir que les émissions auront augmenté de 8,2 % en l'an 2000.

MISSION Cuite à l'Aqua Velva

SUITE DE LA PAGE 1

rance ne s'est pas soldée par la disparition du facteur antérieur. Il y a aujourd'hui beaucoup plus d'itinérants qu'il y en avait il y a dix ou vingt ans. Selon M. Iadaluca, s'il n'est pas possible d'établir avec exactitude le nombre d'itinérants, tous les professionnels du milieu s'accordent au moins pour estimer qu'il y a 10 000 de ces personnes qui vivent dans les rues de Montréal.

Révisée en 1995, une étude sur les sans-abri effectuée par le fédéral indique que, sur les 10 000 sans-abri que compte Montréal, 94 % sont des hommes, 70 % sont célibataires, 35 % ont entre 18 et 30 ans, 60 % sont nés dans la région montréalaise, 82 % sont nés au Québec. Les auteurs de cette étude ont également constaté que la plupart des itinérants consommaient des drogues, incluant des médicaments sur ordonnance, et de l'alcool. Voilà pour les statistiques officielles.

Continuons avec les chiffres du ras des paquerettes. Au cours de l'hiver dernier, M. Iadaluca a constaté que 2800 nouveaux visages avaient traversé la porte d'entrée de la Mission. Il a calculé que 280 000 repas avaient été servis. « Pour vous donner

une idée, en temps normal on sert 900 repas par jour. Cette année, même s'il fait moins froid pour l'instant que l'an dernier, je m'attends à ce qu'à la fin de mars on atteigne les 300 000 repas. Ça, c'est 20 000 de plus que l'hiver dernier. » La Mission, c'est une salle-à-manger qui ne peut pas contenir plus de 100 personnes en même temps. C'est également, voire surtout, 400 lits, toutes annexes confondues, qui, lors de la vague de froid de la semaine dernière, ont été occupés du jeudi soir au lundi matin 20 janvier.

Et comme le monde de l'itinérance est en pleine expansion, la Mission a raclé ses fonds de tiroirs, histoire de faire l'acquisition d'un édifice situé à l'angle des rues Visitation et Maisonneuve. Un centre qui comprendra de 60 à 85 lits. Un centre qui sera voué exclusivement aux femmes.

Parce que des femmes, des femmes itinérantes, il y en a de plus en plus. « Lorsqu'à 2 ou 3h du matin vous apercevez une femme seule dans un McDo ou un Dunkin' Donuts de la rue Sainte-Catherine en train de boire un café, une femme à l'air abandonné et recouverte de plusieurs couches de vêtements, il y a bien des chances que ce soit une itinérante. À la différence des hommes, elles se camouflent. Elles font davantage attention

à leur apparence. Chez les hommes, c'est parfois tout le contraire. Ils ne soignent pas du tout leur apparence. Ceux qui sont sales veulent le rester. »

Pourquoi donc? « Parce que pour eux la saleté est une défense contre les autres. Elle signifie: je veux rester seul, ne me posez plus de questions ». Les sacs que ces hommes-là traînent avec eux, c'est tout ce qui les rattache à leur vie passée. On avait un itinérant qui avait toujours dans son sac un livre si décrié que c'était impossible de lire quoi que ce soit. Il était très attaché à ce livre. Savez-vous pourquoi? Parce que c'était un ancien professeur d'école. »

Le plus dur, ou plutôt le plus inquiétant, pour M. Iadaluca, Yvan Lalonde et la petite troupe de permanents, ce sont les cas psychiatriques. Avec la vague de compressions, de virage ambulatoire et compagnie, ce qui tenait avant du singulier tient désormais du pluriel. Plus précisément, il s'agit de cela: lorsque l'autobus qui fait la rue Sainte-Catherine et les rues parallèles, entre Papineau et Atwater, de 21h à 4h du matin, lorsque cet autobus ramène tous les jours des cas psys, alors se pose un dilemme incroyable. Est-ce que cette personne, qui visiblement est une désinstitutionnal-

sée, une coupure budgétaire, a avalé toutes ses pilules simultanément?

« Vous comprenez, ici on n'est pas des docteurs. Je le sais-tu de quoi ils sont malades? Non. Lorsque la semaine dernière j'ai lu dans les journaux que le ministre Rochon allait couper 3000 lits d'ici trois ans dans le réseau psychiatrique, je me suis dit: ça va encore augmenter. »

Lorsque ce n'est pas la psychiatrie qui sème l'inquiétude, c'est parfois les soldes des pharmacies. « À chaque fois que je vois une annonce de Coudu ou Cumberland dans les journaux, je regarde s'il va y avoir des rabais sur l'Aqua Velva ou Lysol. Si c'est le cas, je sais à l'avance que le soir même on aura des itinérants qui en auront bu. »

Les journaux, les professionnels de l'itinérance les lisent avec d'autant plus d'acuité que, expérience aidant, ils leur permettent de deviner les tendances à venir. « Prenez l'Ontario. Depuis que Mike Harris est premier ministre, il y a eu beaucoup de coupures budgétaires. Et alors? On a quelques itinérants ontariens. Avant on n'en avait pas. »

Et quelle est la tendance à venir? La famille itinérante. Rien de moins.

Demain: le vidéo poker comme agent provocateur de l'itinérance.

FAMILLE Assurance parentale

SUITE DE LA PAGE 1

à partir du revenu familial net de l'année précédente des deux conjoints, dans une famille biparentale, et du parent gardien, dans le cas d'une famille monoparentale.

Non imposable, l'allocation unifiée pour enfants, qui remplacera progressivement l'allocation familiale, l'allocation pour jeune enfant et l'allocation à la naissance (abolie à compter du 30 septembre 1997), entrera en vigueur le 1^{er} juillet prochain et coûtera tout près d'un milliard au gouvernement. Elle s'ajustera à la future prestation fédérale pour enfants et ne souffrira donc pas d'un retard éventuel d'Ottawa à agir dans ce dossier.

Deuxième volet de la politique familiale québécoise, les services à la petite enfance comprendront, à partir de septembre 1997, la maternelle à plein temps gratuite, mais non obligatoire, pour tous les enfants de cinq ans et des services éducatifs et de garde pour les enfants de quatre ans. Une

contribution de 5 \$ par jour par enfant sera exigée des parents, mais ce changement ne devrait pas affecter les budgets des plus démunis, en raison de l'augmentation significative de l'allocation unifiée pour enfants.

Le gouvernement a l'intention de créer 73 000 places d'ici l'an 2000 dans les centres à la petite enfance qui seront mis en place à partir des services de garde existants. La ministre Marois avait indiqué lors du Sommet sur l'économie et l'emploi qu'on privilégierait les places en milieu familial, la solution préférée des parents, semble-t-il. Quant aux garderies à but lucratif, la politique familiale préconise diverses formes de collaboration entre elles et les centres à la petite enfance.

Pour les enfants de quatre ans de milieux défavorisés, des services éducatifs gratuits seront progressivement offerts soit par les pré-maternelles à demi-temps, soit par les centres à la petite enfance nouvellement créés. L'implantation de ce nou-

veau programme débutera dans la région de Montréal dès septembre 1997.

Enfin, le nouveau régime d'assurance parentale québécoise propose plusieurs avenues qui se complètent avantageusement à ce que les parents connaissent actuellement avec le régime d'assurance-emploi fédéral. Des négociations devront d'ailleurs avoir lieu avec Ottawa avant de voir le congé parental, revu et amélioré, entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1998.

Le régime québécois prévoit les congés suivants:

- 18 semaines pour toutes les travailleuses qui ont gagné au moins 3000 \$ au cours des 52 semaines précédentes
- 7 semaines à partager entre le père et la mère
- 5 semaines de congé de paternité basé sur les revenus du père
- 12 semaines de congé d'adoption
- 26 semaines en cas d'un troisième enfant

La nouvelle prestation d'assurance pa-

rentale remplacera 75 % du revenu net au lieu de 55 % du revenu brut et ne sera pas imposable au Québec. En outre, les travailleurs et travailleuses autonomes seront admissibles à ces congés, ce qui n'est pas le cas présentement. Au total, l'assurance parentale couvrira 30 semaines de congé, soit cinq de plus que le régime actuel.

Québec évalue à 1,6 milliard le coût des nouvelles dispositions de sa politique familiale implantée sur une période de six ans. L'ensemble des budgets québécois consacré à la famille sera réalloué en tout ou en partie. La contribution des parents aux services de garde est évaluée, quant à elle, à 170 millions et le gouvernement québécois devra récupérer quelques centaines de millions d'Ottawa pour financer la caisse d'assurance parentale. Au terme de la réforme, en 2003, le gouvernement devra dénichier près de 250 millions en ressources financières supplémentaires.